



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat au Développement Durable (CGDD) - Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)
Service de la Recherche (SR) - Mission risques environnement santé



Séminaire du 30 juin 2016

Les idéaux participatifs à l'épreuve du débat et des controverses sur les OGM

Synthèse de la journée

AVANT-PROPOS

Face à la multiplication de controverses publiques sur des questions scientifico-techniques, pressés par les scandales et les mobilisations associatives, les pouvoirs publics ont, ces dernières décennies, mis en place un large éventail de dispositifs délibératifs, réservés à des sages (comités d'éthique) ou bien de type « participatif », c'est-à-dire ouverts à des citoyens ou à leurs représentants : « États généraux », « débats publics », conférences de citoyens, jurys citoyens, sondages délibératifs, etc. [Bonneuil, Joly, 2013].

En France, la loi de 2002 sur la « démocratie de proximité » transcrit la convention d'Aarhus sur le droit à l'information et à la participation ; elle institue les conseils de quartier et renforce le rôle de la Commission nationale du débat public, créée en 1995. Dans une Union européenne en quête de légitimité, le « Livre blanc sur la gouvernance européenne » élaboré en 2001 fait de la participation des citoyens l'une des pierres d'angle de l'action de la Commission, tandis que le traité de Lisbonne de 2007 propose d'encourager un « dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile » (article 8B).

C'est dans ce contexte qu'est né le concept de « démocratie technique » proposé par Michel Callon en 1998, puis repris et développé dans l'essai *Agir dans un monde incertain* écrit avec Pierre Lascoumes et Yannick Barthe [Callon, 1998 ; Callon et al., 2001]. Comment penser une gouvernance démocratique des sciences et des techniques ? Peut-on envisager un dépassement de l'alliance traditionnelle du savant, de l'industriel et de l'État et ouvrir les choix scientifiques et techniques à la société civile ? Quels seraient alors les dispositifs de cette « démocratie technique » ?

On trouve des échos des débats sur les liens entre science et démocratie dans les travaux contemporains sur la démocratie participative. Pierre Ronsanvallon [2006] voit dans la crise actuelle des démocraties l'exploration de nouvelles formes de légitimité et souligne l'importance de la « contre-démocratie », c'est-à-dire l'activité de contrôle et d'évaluation critique de l'action des autorités publiques. Mais, pour Ronsanvallon [2008], les nouvelles figures de la participation se distinguent de l'idéal d'une fabrique du politique par la société civile (des utopies fouriéristes à la vision proudhonienne) ou des aspirations des mouvements autogestionnaires des années 1960-1970. Alors que ces mouvements portaient le projet d'une citoyenneté plus directement active et d'une plus forte autonomie dans toutes les sphères de leur existence, ne peut-on considérer la participation comme une nouvelle façon de gouverner ? Que les initiatives de mise en place de dispositifs participatifs relèvent le plus souvent des autorités gouvernementales elles-mêmes en est l'un des signes. On est donc loin de l'idéal de la démocratie participative. Peut-on encore parler d'une démocratisation de la démocratie, d'un « nouvel esprit de la démocratie » [Blondiaux, 2008] ? Ou bien la participation n'a-t-elle qu'une fonction supplétive, n'est-elle qu'un avatar du New Public Management, ce que tend à montrer l'expérience anglaise du New Labor [Thorpe, 2010] ?

Depuis une vingtaine d'années, les OGM constituent l'un des objets technoscientifiques les plus débattus, un objet pour lequel des procédures participatives de toutes formes ont été organisées, un objet de mobilisation sociale, un objet de vives controverses et polémiques. L'histoire du débat sur les OGM constitue donc un « laboratoire » idéal pour travailler sur ces questions cruciales. Le séminaire organisé dans le cadre du programme RiskOGM par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avait pour objectif de revenir sur cette

histoire afin de saisir les modalités et les effets du débat public. Nous sommes heureux que la synthèse des interventions et des discussions soit disponible et qu'elle contribue à une meilleure connaissance de ce cas emblématique.

Pierre-Benoit Joly

Directeur de recherche INRA

Président du Conseil Scientifique du Programme RiskOGM

Références

Blondiaux L. [2008], *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.

Bonneuil C., Joly P.B. [2013], *Sciences, Techniques et Société*, Paris, La Découverte.

Callon M. [1998], « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines-Responsabilité & Environnement*, n° 9, p. 63-72.

Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. [2001], *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Ronsanvallon P. [2006], *La Contre-Démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.

Ronsanvallon P. [2008], *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.

Thorpe C. [2010], « Participation as post-fordist politics : Demos, Labour and STS », *Minerva*, n° 48, p. 389-411.

PERSONNES PRESENTES

Organisme	Prénom	Nom
Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le génie Génétique (CRIIGEN)	Arnaud	APOTEKER
Ministère de la Recherche	Michel	BECKERT
Institut national de la recherche agronomique (INRA), Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Yves	BERTHEAU
Professeur émérite	Nicolas	BOULEAU
Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES)	Régine	BOUTRAIS
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Bérengère	BROUX
Ministère de l'environnement (MTES)	Iris	CERVENKA
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Anne-Marie	CHEVRE
Ministère de l'environnement (MTES)	Céline	COUDERC-OBERT
Langevin & Associés	Benjamin	FELICE
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)	Jean-Michel	FOURNIAU
Haut Conseil des biotechnologies (HCB)	Claude	GILBERT
Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)	Pierre-Henri	GOUYON
Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES)	Charlotte	GRASTILLEUR
Ministère de l'agriculture	Anne-Marie	GREVET
Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS)	Delphine	GUEY
Haut Conseil des biotechnologies (HCB)	Sylvie	GUICHOUX-CLEMENT
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	Joël	GUILLEMAIN
Confédération française démocratique du travail (CFDT)	Gérald	HAYOTTE
Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et École des hautes études en sciences sociales (EHESS)	Marie-Angèle	HERMITTE
Association Groupe International d'Etudes Transdisciplinaires (GIET)	Frédéric	JACQUEMART
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Pierre-Benoît	JOLY
Confédération Paysanne	Jean-Luc	JUTHIER
Membre fondateur de la confédération Paysanne	Guy	KASTLER
Langevin & Associés	Anne-Sophie	LANGEVIN
ALLISS (Alliance Sciences-société)	Lionel	LARQUE
Ministère de l'environnement (MTES)	Sophie	LEENHARDT
Animateur	Pierre	LEFEVRE
Coordination Rurale	François	LUCAS
Ministère de l'environnement (MTES)	Loïc	MALGORN
City College, London	Claire	MARRIS
Ministère de l'Economie et des Finances	Emmanuelle	MIRALLES
Ministère de l'environnement (MTES)	Lionel	MOULIN
Ministère de l'environnement (MTES)	Bertrand	NATUREL
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Sylvie	NEGRE
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Christina	NIELSEN-LEROUX
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	Agnès	REJASSE
Haut Conseil des biotechnologies (HCB)	Martin	REMONDET
Université de Twente	Arie	RIP
Université de Klagenfurt	Armin	SPOK
Ministère de l'environnement (MTES)	Dominique	THIERRY

PROGRAMME DE LA JOURNEE

1. Introduction générale de la journée, contexte et objectifs..... 7
2. Evolution des formes de participation des publics au Royaume-Uni à l'orientation des recherches et à l'expertise sur les OGM en Europe..... 10
3. Historique de la participation sur les OGM en France15
4. Participation des publics avec le programme européen GRACE..... 25
5. Participation des publics à l'orientation de la recherche – le cas des essais de vignes OGM à l'INRA de Colmar.....31
6. Table ronde « Participation dans la recherche et dans l'expertise – quelles attentes ? Quelles conditions de la concertation / participation ? Que peut-on apprendre des expériences récentes d'ouverture à la société civile ? 40
7. Conclusion générale et perspectives 2017 du programme RiskOGM..... 53

1. Introduction générale de la journée, contexte et objectifs

Intervenants:

Lionel MOULIN - *Chef de la mission risques-environnement santé, Service de la recherche, Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, CGDD-DRI*

Pierre-Benoît JOLY - *Président du Conseil Scientifique du programme RiskOGM*

INTERVENTIONS

Lionel MOULIN a tout d'abord remercié tous les participants de leur présence. Il rappelle que le Service de la Recherche (SR) a notamment en charge de porter au niveau de l'orientation de la recherche les problématiques qui intéressent le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM).

Il précise que le service a également en charge de solliciter le milieu de la recherche pour répondre à des questions émergentes, créant ainsi des interactions à double sens entre les politiques publiques et la recherche. Le service est organisé en thématiques (mobilité, habitat, transport, construction, infrastructure, changement climatique, biodiversité, risques, gouvernance). Qu'il agisse dans le cadre de thématiques liées aux risques naturels ou aux risques technologiques et environnement-santé, sa responsabilité entraîne des rapports différents avec les parties prenantes. Toutefois, sur l'ensemble des thématiques, il doit gérer l'incertitude et le manque d'information scientifique face à une grande demande sociétale sur la gestion des risques.

Le SR est en veille permanente pour permettre aux directions du Ministère qui ont en charge la gestion des risques de gérer ou d'anticiper des questions (risques émergents, modification du comportement des individus, progrès techniques) en lien avec leur domaine de compétences. L'objectif du SR est d'être en permanence à l'écoute des directions générales au sein du MEEM, de gérer les interactions avec des publics assez diversifiés et d'être à la pointe des avancées scientifiques. Pour répondre à ses missions, le SR entretient de nombreuses interactions à l'international.

Lionel Moulin souligne également la démarche récente de comitologie importante qui associe les parties prenantes, au niveau des établissements sous tutelle du MEEM : l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), l'Institut national des risques industriels (INRI), l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Concernant les interactions avec le milieu scientifique, Lionel MOULIN indique qu'il existe au sein du MEEM un Comité de la prévention et de la précaution composé d'experts placé auprès de la ministre, qui est amené à donner des avis sur des risques émergents ou à forte incertitude. Il existe également, au sein des programmes de recherche, des conseils scientifiques (garants de la qualité scientifique des travaux), des comités d'orientation (composés d'ONG, de professionnels, d'agences d'expertise et de directions générales des Ministères) pour permettre un dialogue large et partagé.

Au niveau des projets de recherche soutenus par le SR, le service insiste sur le fait d'intégrer des comités d'interactions avec les différentes parties prenantes (acteurs territoriaux, gestionnaires de risques ou ONG).

Lionel MOULIN rappelle finalement que l'intégration d'un volet « concertation » dans les projets de recherche n'est pas systématique mais que le SR l'encourage fortement.

Il conclut en indiquant qu'une grande partie du travail du SR est de gérer les interactions avec l'ensemble des acteurs concernés et de relayer les contenus en interne et vers le monde de la recherche.

Pierre-Benoît JOLY rappelle que le programme RiskOGM lancé en 2010 (suite au Grenelle de l'environnement) bénéficie de retours d'expériences de participation des publics. Ce programme vise trois grands objectifs :

1. promouvoir des recherches en appui aux politiques publiques
2. réaliser des recherches sur des thèmes particuliers
3. contribuer à l'animation des débats publics.

Les questionnements sur la participation ne sont pas récents et ces thématiques reviennent de façon récurrente, sans avancée notable, notamment du fait de l'oubli de l'histoire des débats. Pour pallier cette amnésie, ce séminaire vise à revenir sur la longue histoire des débats publics et de la participation des publics aux choix scientifiques et techniques concernant les OGM. Il s'agit non seulement de revenir sur les différentes initiatives et sur leurs effets, mais aussi, dans une optique réflexive, de considérer les débats et controverses sur les débats publics.

Pierre-Benoît JOLY, revient sur la conférence d'Asilomar (1975), considérée souvent comme le point de départ des débats sur le génie génétique. Alors que les techniques du génie génétique en étaient encore à leurs débuts (on parlait à l'époque des techniques de l'ADN recombiné), les scientifiques impliqués se sont posé la question des impacts de ces recherches mais aussi de leurs effets non intentionnels. En 1974, Paul Berg, biologiste de renom et futur prix Nobel de chimie, avait appelé à un moratoire sur les expériences de génie génétique. C'est dans ce contexte qu'est organisée la conférence d'Asilomar, généralement considérée comme un grand moment de participation. Cependant, bien loin de cette image, il s'agissait d'un huis clos qui avait réuni cent cinquante chercheurs, à l'abri des médias et des groupes sociaux concernés. Ils décidèrent la levée du moratoire, en proposant des mesures de confinement des expériences, afin de limiter les risques sanitaires et environnementaux liés à l'usage de ces techniques.

Au niveau institutionnel, Pierre-Benoît JOLY souligne deux ruptures dans les années 1970 et 1980. La première rupture réside dans le fait que les parlements se dotent d'organes pour traiter spécifiquement les choix scientifiques et techniques (d'abord aux Etats-Unis, puis dans les principaux pays de l'OCDE). La seconde, dans les années 1980 en Europe (notamment au Danemark et aux Pays-Bas), part du constat que les échanges entre les politiques et les experts sont trop limités pour débattre des choix techniques et qu'il est nécessaire d'intégrer d'autres acteurs, parties prenantes, citoyens, consommateurs, ... Cette seconde rupture ouvre la voie à ce que l'on appelle l'évaluation technologique participative. Ces débats cristallisent différents enjeux : contrôle démocratique des choix techniques,

approfondissement de la démocratie, appropriation sociale des sciences et des techniques, enrichissement de la science.

Le débat sur les OGM a pu être qualifié de « dialogues de sourds » ou à de « monologues de bien-entendants ». Pour certains, le débat sur les nouvelles technologies renforcerait les extrêmes et affaiblirait la science : plus on débattrait, plus la science perdrait d'autorité. Les sociologues qui promeuvent les débats sont alors considérés comme des relativistes. Pour d'autres, le débat viserait à promouvoir l'acceptation des nouvelles technologies. Ces initiatives sont alors assimilées à une manipulation de l'opinion et les sociologues perçus comme des « acceptologues ».

Pierre-Benoît JOLY rappelle qu'un des objectifs de ce séminaire est de resituer la participation dans l'histoire, afin de tirer des leçons de l'expérience dans le temps long. Cette histoire longue du débat sur les OGM constitue un véritable laboratoire, riche d'enseignement, sur les enjeux, les apports, les difficultés et les limites de la mise en débat des choix scientifiques et techniques.

Historique des différentes pratiques de la concertation en Europe

2. Evolution des formes de participation des publics au Royaume-Uni à l'orientation des recherches et à l'expertise sur les OGM en Europe

Le Royaume-Uni présente des formes intéressantes de participation du public, à l'initiative d'une grande variété d'acteurs. Sur la problématique des OGM, un grand débat national a notamment eu lieu en 2003, dont certains considèrent qu'il fut sans impact politique significatif. L'analyse des réussites et des échecs de ces formes de participation peut contribuer à faire émerger de bonnes pratiques de participation.

Intervenante : Claire MARRIS - City College, London

INTERVENTION

Période 1 : 1985-1990

Claire MARRIS rappelle dans un premier temps que les années 1980-85 marquent le début de la recherche sur les OGM. Elle précise qu'il s'agissait d'une « recherche enclavée » jusqu'en 1990 (avec l'adoption par la Communauté Economique Européenne de deux directives relatives aux OGM). Cette recherche se traduisait par la réalisation de débats dans des forums fermés, de rapports d'experts ou de quelques débats parlementaires. Durant cette période, le public ne demande pas à participer aux débats.

A cette période, la recherche sur les OGM dans les secteurs public et privé est florissante et les liens entre les deux se multiplient ; les premiers essais en champs ont lieu en 1986 au Royaume-Uni et en France. Ils n'ont pas lieu en Allemagne suite à une controverse publique (très peu diffusée hors Allemagne). Cette période est également marquée en Angleterre par la création de l'*Advisory Committee on Releases to the Environment* (ACRE), équivalent de la CGB (Commission du génie bio-moléculaire) en France à la même période, dans lequel les experts prennent de l'avance sur la réglementation et plus particulièrement sur la directive de 1990.

Face au constat de l'inexistence de débat sur les sujets liés aux OGM, une ONG, *Genetics Forum*, initialement au sein de la *British Society for Social Responsibility in Science* (BSSRS) dans les années 60-70, est créée et publie la revue *Science for the People* (numéro spécial OGM en 1990). L'objectif de cette ONG est de stimuler le débat parmi les associations environnementales existantes.

Période 2 : 1990-2004

1. Orientation des recherches / débats publics

L'année 1990 est marquée par les 2 premières directives sur les OGM (90/219 et 90/220). Durant cette période, il y a eu une ouverture et quelques expérimentations pour la

participation du public à l'orientation de la recherche et à l'expertise, notamment sur le modèle danois des « conférence de citoyens ». Une 1^{ère} conférence de citoyens sur les OGM se tient en 1987 au Danemark. Entre 1997 et 2003, 14 autres pays organisent des conférences de citoyens sur l'utilisation d'OGM en agriculture, y compris le Royaume-Uni en 1994 et la France en 1998.

Claire MARRIS explique que la conférence de 1994 au Royaume-Uni est financée par le Biotechnology and Biological Sciences Research Council (BBSRC). Du fait des critiques faites sur leur indépendance, les membres du panel de cette conférence de citoyens assurent, dans l'introduction du rapport, leur entière responsabilité dans les écrits et précisent n'avoir reçu aucune pression extérieure. Cette conférence dessine les contours du débat public sur l'incertitude, les risques environnementaux, les impacts des transferts de gènes, les conséquences à long terme, l'indépendance des expertises sur les risques et la fiabilité des essais réalisés à petite échelle et non à grande. Ces questionnements demeurent pour la plupart irrésolus. Dans le rapport, produit à l'occasion de cette conférence, émergent également des questionnements concernant l'étiquetage des produits pour les consommateurs, la brevetabilité, l'accès aux ressources génétiques, l'accès aux connaissances, le rôle des industriels, l'harmonisation de la réglementation internationale (étiquetage et risques) et l'accès de ces technologies aux pays du tiers-monde (comment s'assurer que les nouvelles variétés biotechnologiques vont convenir aux pays du Tiers-Monde ?).

Claire MARRIS note que le cadre de cette conférence citoyenne a été élargi par les participants pour traiter plus largement du système agroalimentaire, de l'agriculture durable et du rôle des OGM dans une agriculture durable. Les participants se sont également interrogés sur la motivation sociale et/ou commerciale des chercheurs. Les participants conditionnent également leur intérêt pour les recherches sur les OGM au fait que ces derniers doivent permettre de se passer d'engrais et de pousser dans des terres arides.

Claire MARRIS indique que peu de débats sont organisés entre 1994 et 2004. C'est en 2004 que le débat public « GM Nation ? » est mis en place au Royaume-Uni. Il se traduit par la création d'une « *Science review* » qui a pour objectif de réaliser un état de l'art de la recherche, et se compose de scientifiques et d'associations. Ce débat public se formalise par de nombreuses initiatives et notamment par un sondage et par des groupes de discussions (de type *bottom-up*) pour lesquels des communautés locales étaient outillées par l'organisateur du débat public, afin qu'elles assurent localement leurs propres débats ouverts à tous. Selon Claire MARRIS, les institutions de gouvernance de la recherche et de l'expertise, ainsi que les scientifiques considèrent que le débat « GM Nation ? » est un échec. Ils pointent le fait qu'il ne s'agissait pas du « bon » public mais d'un public trop engagé et ayant confondu science et société. De ce fait, ils estiment que ce débat, qui n'a pas permis la résolution de la controverse, est un « mauvais débat » et qu'il est nécessaire de créer autre chose.

2. Participation à l'expertise

Concernant la participation à l'expertise, Claire MARRIS note un changement à partir de 1990. Elle évoque l'exemple d'une représentante d'une ONG environnementale qui participait au comité scientifique d'évaluation des risques de dissémination dans l'environnement de l'ACRE, et ce jusqu'en 1999. Des conflits ont émergé entre elle et les autres membres du comité entre 1997 et 1998. Cette représentante évoquait notamment le fait que les questions abordées par le comité ne répondaient pas à ce qui l'intéressait. Au sujet des OGM résistants aux herbicides, elle souhaitait que le comité considère les risques

associés à l'utilisation de l'herbicide en question (et non seulement des semences OGM), par exemple l'apparition de mauvaises herbes résistantes aux herbicides en dehors des champs cultivés... mais le comité a écarté ses questions car il les jugeait hors du domaine de compétence du comité. Ce refus entraîna le départ de cette représentante d'ONG.

Claire MARRIS présente la très innovante *Agriculture and Environment Biotechnology Commission* (AEBC), établie en 2000, qui ressemble au Conseil économique et social français. Celle-ci réunit des membres très variés : scientifiques, écologistes, chercheurs en sciences sociales, ONG environnementales, industriels, agriculteurs, journalistes et organismes de financement de la recherche. La mission de cette structure est l'examen des questions éthiques et sociales et l'acceptabilité publique des risques liés aux OGM (avec une approche large, et non pas au cas par cas). La commission a également pour mission de formaliser des recommandations pour réglementer et organiser l'expertise sur les OGM. En 2001, elle publie un rapport sur les essais à grande échelle (Farm-Scale Experiments 1999-2005) qui pointe le fait que pour certaines questions, la commission ne pourra pas apporter de réponse. Elle recommande d'ailleurs la tenue d'un grand débat public, qui aboutira à la tenue du débat public « GM Nation? ». En 2003, la commission publie un autre rapport *Coexistence and liability* (responsabilité morale et économique, assurance). En 2005, la commission est fermée à la suite d'attentes déçues du gouvernement. Cette structure ne sera pas remplacée. Par la suite, le Royaume-Uni crée la Food Standard Agency, l'équivalent de l'AFSA en France, mais cette instance laisse peu de place à la participation.

Période 3 : 2005-2014

Concernant la consultation publique, Claire MARRIS indique que plusieurs approches existent mais que le modèle « public dialogue » de 2001 a été fortement promu par l'organisation « Science Wise » (devenu Science Wise IRC en 2007). Cette organisation a pour mission de promouvoir le débat public auprès des institutions, en leur apportant une expertise et un soutien méthodologique.

Claire MARRIS précise que le modèle « public dialogue » suit une méthodologie assez standard dans l'organisation de groupes de discussions, notamment organisés par les instituts de marketing/sondage (de type IPSOS-MORI), avec un public « invité » non engagé (pour éviter les écueils présumés de « GM Nation? »), retenu lors un filtrage strict. Les informations factuelles du débat sont présentées à ce public par des scientifiques. Les rapports sont rédigés par des consultants d'instituts de marketing sans qu'il n'y ait aucune phase avec le public (contrairement aux conférences de citoyens). Claire MARRIS explique que dans ce cas, le lien avec la décision publique est très faible et qu'il n'y a presque jamais de réponse du commanditaire. Ce modèle « public dialogue » met en place la construction sociale « d'un public amorphe, sans a priori, sans connaissances ou expertises pertinentes ».

Claire MARRIS précise que cette démarche a pour finalité d'identifier les espoirs et les peurs du public pour accompagner la légitimation des programmes de recherche. Chaque débat fait l'objet d'appels d'offres qui sont régulièrement remportés par le groupe de consultants TNS-BMRB (maintenant incorporé à IPSOS-MORI). Evoquant la communication des résultats du dialogue sur la biologie de synthèse, Claire MARRIS indique que le communiqué de presse suivant la sortie du rapport indiquait présenter « *les opinions du public sur la biologie de synthèse* » comme s'il s'agissait d'un sondage et mentionnait également que la plupart des invités soutenaient les recherches. De plus, les 2 financeurs (BBSRC et EPSRC) de ce débat se sont engagés, dans cette communication, à apporter des éléments de réponse publics suite au

débat. Ceux-ci n'ont jamais été fournis, bien que de nombreuses références portant sur la réalisation du débat aient été faites. Claire MARRIS note que les ONG sont présentes dans les comités d'organisation, mais ne font jamais partie du public invité. Elle évoque également le site internet de BBSRC sur lequel les études de comportement (attitudes studies) ou les « public dialogue » sont présentés de manière assez similaire. Sur le site, on trouve également une liste déclarative des missions et engagements des chercheurs, dans laquelle il est indiqué qu'ils doivent réfléchir aux implications de leurs recherches, à la participation des parties prenantes et à la sensibilisation des jeunes publics (comme évoqué précédemment par Lionel MOULIN). Cette approche est intégrée à une approche plus globale de la part de BBSRC qui se qualifie d'« open organisation ». Claire MARRIS rappelle qu'il y a eu un grand nombre de « public dialogue » mené par Science Wise entre 2003 et 2010, mais qu'aucun n'a porté sur les OGM (hormis celui sur la biologie de synthèse).

Elle évoque deux analyses réalisées par des chercheurs en sciences sociales sur différents « dialogue public » ayant pour sujet les technologies émergentes, organisées par Science Wise et commanditées par les organismes de recherche. Ces analyses mettent en évidence que ces différents débats ont fait l'objet de plusieurs réactions communes parmi les publics : ces derniers valident toujours (mais au conditionnel) les propositions mises en débat, souhaitent une distribution équitable entre risques et bénéfices, questionnent la participation du secteur privé au débat et veulent une articulation avec le besoin social.

Période 4 : 2013-2016

Claire MARRIS termine son intervention en réalisant un focus sur la période 2013-2016, qui voit la multiplication des débats publics portant sur le système alimentaire. Elle aborde notamment celui porté par Science Wise sur la recherche dans le domaine de « l'alimentation, la nutrition et la santé » pour lequel les publics, interrogés sur ces questions, ont mis en avant les OGM alors que l'initiateur du débat indiquait que ce débat scientifique était clos. La conclusion faite par les organisateurs du débat a été de mieux communiquer (avec un langage plus simple afin de faciliter la compréhension des publics), ce qui fait écho au « bégaiement annésique » évoqué par Pierre-Benoît JOLY précédemment.

Pour conclure, Claire MARRIS rappelle que la cible des débats est le public et qu'à chaque fois, le public revient à des questions sociétales, alors que les commanditaires de ces débats souhaitent resserrer les échanges sur le risque individuel, ce qui les conduit à réorienter leur communication. Le dernier exemple cité par Claire MARRIS est celui du débat sur le « genome editing », durant lequel les organisateurs ont souligné le fait que le public souhaitait aborder la question des OGM et que de ce fait, il confondait le thème du « genome editing » et celui des OGM, en concluant que le public n'avait pas compris le débat.

QUESTIONS / REPONSES

Un participant demande si les politiques participatives apparaîtraient plus claires si elles étaient évaluées à l'aune de « l'empowerment ». Claire MARRIS est d'accord pour dire que ce serait un bon critère, mais dans le contexte britannique, ce n'est pas l'objectif.

Une participante demande si des propositions de citoyens avaient été retenues et intégrées dans la législation britannique. Pour Claire MARRIS, il n'y a jamais eu de réponse du gouvernement britannique, ni d'intégration dans la législation, même si des influences ont pu être constatées.

3. Historique de la participation sur les OGM en France

De la première conférence française de citoyens sur les OGM en 1998 à nos jours, plusieurs expériences de participation ont été tentées en France. Cette présentation analysera les différentes formes de participation qui ont vu le jour en France : conférence de citoyens, conférences-débats, expertise en deux cercles pratiquée au HCB, concertation avec la société civile organisée lors du Grenelle de l'environnement.

Intervenante : Marie-Angèle HERMITTE - CNRS et EHESS

INTERVENTION

L'idéal de participation du public aux grandes décisions en matière d'environnement s'est progressivement affirmé en même temps que les premiers OGM étaient expérimentés. Il devient un principe au sens juridique du terme lors de la conférence de Rio, est introduit dans le droit français en 1995 par la loi Barnier et précisé par la convention d'Aarhus en 1998, puis consacré par la Charte de l'environnement, sans que l'on ait les idées très claires sur sa légitimité ni que l'on sache comment le mettre en œuvre.

C'est d'abord la question de sa légitimité qui se pose. Pourquoi, au fond, faudrait-il des débats sur les OGM ?

Si l'on reste dans le champ du débat scientifique et technique, cela ne pose aucune difficulté particulière. Les scientifiques débattent en permanence au fur et à mesure des découvertes. Mais dès l'origine, des scientifiques font sortir la technique de la transgénèse de la seule arène scientifique pour la propulser dans le champ médiatique et politique avec le moratoire d'Asilomar, décidé en 1975 à l'issue d'une conférence fermée, réservée aux seuls scientifiques, qui entraînera les premières réglementations. La communauté scientifique, marquée par la mémoire de la bombe atomique est soumise à de fortes critiques, venant de l'intérieur (GSIEN, MURSS) comme de l'extérieur. En France, une commission d'experts, la CGB, est créée en 1983 ; elle fonctionne avec un double objectif : faire un travail très sérieux sur le plan scientifique, donc discuté entre experts, et devenir une instance d'excellence qui lui permettra d'afficher avec une certaine fierté que la France est le pays qui a le plus grand nombre d'essais au champ en Europe. Cette commission s'occupe essentiellement de plantes alors qu'elle est présidée par des médecins qui comprennent mal les enjeux agronomiques et environnementaux.

Alors, pourquoi faudrait-il que le public participe aux décisions sur une technique et ses utilisations alors qu'il n'a aucune compétence sur le sujet ? On se situe ici dans une rupture politique. Car si les contestations des évolutions techniques, sont aussi anciennes que la technique, les décennies 70 – 80 sont marquées par de grandes manifestations, des violences, et cette volonté partagée de « ne pas recommencer les erreurs du nucléaire » ... Les Etats avaient déjà amorcé un virage dès les années 70 avec la création d'institutions, comme les offices parlementaires d'évaluation des sciences et des techniques, puis celle des comités d'éthique. Mais tout cela restait entre spécialistes et touchait peu le public. Progressivement pourtant, des limites commençaient à voir le jour : interdiction des recherches sur les armes chimiques et bactériologiques, interdiction de certains projets

techniques au nom de la dignité humaine (manipulations génétiques germinales, clonage reproductif).

Puis, dans un rapport de l'OPECST sur les biotechnologies appliquées à l'agriculture, (D. Chevallier 1990), diverses alertes sont lancées dont l'une porte sur le déficit démocratique de l'élaboration des règles applicables au développement des techniques. Dans le domaine des OGM, il existe bien des cafés des sciences et autres efforts ponctuels qui regroupent un public captif très proche du sujet débattu, mais rien qui puisse s'apparenter à un débat public au sens où il pénétrerait une partie significative de la population. Une petite association tire la sonnette d'alarme (Ecoropa), en entrant dans le débat par la question des brevets. Son audience est très faible mais elle attire l'attention sur les OGM de quelques leaders d'opinion, dont Jean-Marie PELT qui assure l'élargissement du périmètre du débat.

Le manque d'outils de mise en œuvre. Dès lors, l'énoncé d'un principe de participation en 1995 semble évident, mais rien n'est dit des techniques par lesquelles le mettre en œuvre. En même temps, la Commission nationale du débat public (CNDP) est créée pour accompagner les grands projets d'infrastructure, avec une faible prise en compte des résultats et la négation par une partie des politiques de la compétence du public : suffisamment compétent pour voter, pas pour délibérer. La faible efficacité concrète de ces débats contribue souvent à éloigner encore plus le public des experts comme des politiques.

Alors que les débats stagnent tant que les OGM sont encore dans les laboratoires, tout change en 1996 avec l'arrivée de sojas « concrets » en Europe (Rotterdam). Celle-ci s'accompagne des premières destructions de semences et de champs d'expérimentation. En 1997, Alain JUPPE (premier ministre français de l'époque) refuse l'autorisation d'un maïs Bt. Axel KAHN qui, en tant que président de la CGB, avait donné son feu vert, démissionne, sans tirer toutes les conséquences du fait qu'il est un expert et non un politique, et qu'il y a une différence entre une évaluation scientifique et une décision politique. C'est à ce moment que débutent des campagnes publiques : les industriels des biotechnologies font des publicités tandis que Greenpeace et la Confédération paysanne entrent dans le débat, l'élargissant de manière importante. C'est lors d'auditions publiques par le sénateur Jean-Yves LE DEAUT, auteur du rapport « De la connaissance des gènes à leur utilisation - L'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et dans l'alimentation », qu'un industriel (un représentant des semouliers) va fermement refuser la présence d'OGM dans ses produits, argumentant que les consommateurs n'en voudraient pas. Certains distributeurs sont sur la même ligne. Pour les experts qui entourent Jean-Yves LE DEAUT, c'est un tournant. Il n'y a plus d'un côté des opposants « idéologiques », de l'autre des opérateurs économiques consentants. Le débat sur les OGM sera pris beaucoup plus au sérieux.

C'est aussi le moment de la « convergence des luttes » recherchée par certains militants : elles se cristallisent autour de la « malbouffe », des importations en provenance des Etats-Unis, de la question des brevets, des types d'agricultures. À partir de là, le débat ne cessera plus, mais il est difficile de savoir quand il mérite l'appellation « débat public » ? En effet, si chacun sait ce qu'est un débat, soit une discussion un tant soit peu organisée, sur un sujet précis, à laquelle prennent part au moins deux individus ayant des expériences, des arguments et des avis plus ou moins divergents, il y a peu de réponses sur la question de savoir ce qu'est un débat public : la doctrine renvoie essentiellement aux procédures et surtout aux institutions qui les organisent, - en France la CNDP qui dit

sobrement que c'est un débat qui s'adresse à « tous les citoyens », idéal inaccessible. D'autre part, on invoque le débat public lorsqu'il y a controverses sur une décision à prendre. Marie-Angèle HERMITTE retient donc deux critères. Pour qu'il y ait débat public, il faut qu'il soit le plus inclusif possible et qu'il ait une efficacité, c'est à dire une chance d'avoir une prise sur la décision. Sur ce deuxième point, Marie-Angèle HERMITTE cite l'exemple de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) qui a repris certaines suggestions du panel de citoyens, malheureusement sans le mentionner, ce qui est décourageant pour les citoyens qui ont participé. Les réponses dépendent de la diversité des acteurs (I), des procédures utilisées (II), des modes d'action (III).

I. Diversité des acteurs et efficacité du débat public

Si, dans un premier temps au moins, on prend comme critère l'étendue maximale du public qui va participer au débat, on va observer ce qu'il en est des parlements, des gouvernements et de leurs administrations, de la société civile dite organisée (porteurs d'intérêts au sens large, dont les syndicats et les ONG), de la société civile « inorganisée » (manifestations, image par les sondages ...) et des individus qui émergent, devenant lanceurs d'alerte ou leaders d'opinion. Si l'on excepte ces individus, tout passe par des mécanismes de représentation, les lanceurs d'alerte et leaders devenant à leur tour des représentants. Le citoyen en prise directe ne se manifeste que très exceptionnellement.

Ces différents acteurs sont issus de formes de représentation du public dont la « valeur représentative » diffère.

Dans la théorie politique, la forme noble de la représentation est issue du suffrage universel, son caractère inclusif étant de moins en moins évident en raison des taux d'abstention.

Par le vote, sont institués deux grands acteurs politiques qui agissent de manière légitime au niveau national, le gouvernement – instance de centralisation - et le Parlement – instance nationale s'organisant autour de partis politiques à l'échelon décentralisé. Ces deux acteurs institués sont le réceptacle de divers lobbyings, pro et anti-OGM.

Dans les affaires concernant les OGM, le niveau purement local – conseils régionaux, départements, municipalités - a cherché à jouer un rôle via des résolutions, des arrêtés municipaux anti-OGM, tous instruments déclarés illégaux, la police des OGM étant de nature purement étatique. Ils ont pourtant joué un rôle de résistance passive, d'encouragement au bio dans les cantines, de soutien à des appellations d'origine sans OGM, etc. Il y a donc une contradiction au sein de la représentation organisée par la constitution entre un niveau local où l'opposition aux OGM est assez répandue – que l'on pense aux 64 régions sans OGM au niveau européen -, et le niveau national où elle est très faible. Cette contradiction se résout par un compromis législatif avec la loi de 2008 qui donne des satisfactions à chacun des deux camps.

La « société civile organisée » est issue de formes de représentation spécifiques et non universelles, qui sont plus ou moins organisées.

Syndicats : qu'il s'agisse de syndicats généralistes comme la CFDT ou la CGT ou de syndicats agricoles comme la FNSEA ou la Confédération paysanne, on constate une double perte de substance par rapport au public représenté. En principe, un syndicat pourrait représenter l'ensemble des travailleurs ; mais les centrales envoient des spécialistes du secteur, ici les biotechnologies, qui donnent leur point de vue sans qu'il soit possible de déterminer comment ils prennent l'avis de l'ensemble des adhérents.

Même dans le domaine précis, les mécanismes de représentation de la base par le sommet montrent une forte « disjonction », particulièrement visible dans les syndicats agricoles. On trouve à la base une certaine disparité d'opinions, alors que les représentants ont une « doctrine », pro ou anti-OGM. Les mécanismes normaux de prise de décision dans un groupe ne sont pas totalement représentatifs de la diversité du groupe. En soi, ce n'est pas très gênant car il est probable que cela donne tout de même une image de la tendance majoritaire, mais cela entraîne un inconvénient majeur dès lors qu'il s'agit de s'asseoir autour d'une table pour trouver des compromis.

Les associations se structurent autour de l'opinion pro ou anti. La disjonction précédente n'existe plus ou elle est en tout cas, très faible. Greenpeace est une vaste association internationale dont le public est très majoritairement opposé aux OGM. Ce type d'associations est soutenu par de petites associations plus scientifiques, comme en France Infogm ou Sciences citoyennes qui mobilisent des ressources scientifiques servant à l'argumentation publique ou lors d'éventuelles actions en justice. De même, on trouve plusieurs petites associations de mobilisation scientifique en faveur des OGM comme le blog de Marcel KUNTZ ou l'AFIS. En revanche, aucune grande association mobilisant le public n'a jamais pris parti en faveur des OGM.

Les acteurs politiques institués et la société civile organisée, tous « représentants » plus ou moins inclusifs, peuvent se rencontrer dans les arènes exceptionnelles, pérennes ou momentanées.

Le Grenelle de l'environnement et ses cinq collègues réunissait tous les acteurs représentés, ceux issus du vote et ceux issus de la société civile organisée : Etat, collectivités locales, entreprises, syndicats, ONG. Une certaine participation du « public » fut souhaitée avec des réunions en région et des forums internet. Le « public » issu de ces méthodes est toujours sujet à caution : d'une part il recouvre beaucoup des participants qui relèvent en réalité de la société civile organisée : scientifiques militants, membres d'ONG, adhérents à des syndicats. Cela ne signifie pas qu'aucun citoyen de base n'est présent sur ces forums, mais alors ils ne disposent que d'une information très étroite et souvent discutable. L'avantage de cette vaste discussion est qu'elle a pu aboutir à des « engagements » susceptibles de décisions immédiates et visibles, alors que c'est ce qui manque le plus aux débats publics pour s'insérer de manière crédible dans le système politique comme un complément de la démocratie représentative classique, celle du Parlement et du gouvernement. Effectivement, dans le cas du Grenelle de l'environnement, l'idée d'une loi régulant la mise sur le marché des OGM et la création d'une autorité originale (le Haut Conseil des biotechnologies, HCB) furent actées et mises en œuvre.

Le Comité éthique, économique et social du HCB, effectivement créé après le Grenelle de l'environnement, mettait en œuvre en 2008 une préconisation issue de la conférence de citoyens de 1998, soit dix ans plus tard, l'idée d'un organisme en deux cercles : le comité scientifique et ce deuxième comité qui regroupe quelques « personnalités qualifiées » et des porteurs d'intérêts de la société civile organisée, syndicats et ONG, sans citoyens de base qu'il aurait été d'ailleurs difficile de convaincre de travailler régulièrement sur le sujet. Si le fonctionnement, très conflictuel, affecté par des démissions destinées à montrer des désaccords violents, est apparemment chaotique, il ne fait que refléter la réalité du débat et présente l'avantage d'affiner très sérieusement les argumentations des uns et des autres, avec prime à ceux qui travaillent le plus. Cela permet aux pouvoirs publics de disposer d'un état clair des positionnements idéologiques (« certains pensent que », « d'autres pensent que ») ; au pouvoir politique de faire son choix. Les

inconvénients tiennent au mode de représentation des intérêts, qui débouche sur des positions idéologiques très figées, d'un côté comme de l'autre, avec peu d'acteurs pouvant varier leurs positionnements en fonction du dossier.

L'invisibilité de la société civile inorganisée, faute de représentants

Cette invisibilité est structurelle puisque cet ensemble ultra-majoritaire est défini par son inorganisation, les autres catégories étant censées assurer leur représentation. Or cette fiction commode est de moins en moins admise, ce qui entraîne des réactions.

Réactions institutionnelles sous la forme de conférences de citoyens. Ici, ce sont bien des citoyens pris hors de la société civile organisée dont l'avis est requis après une formation qui doit se dérouler dans des conditions très exigeantes pour ne pas donner prise à la manipulation. La technique est non inclusive puisqu'il s'agit d'un nombre très restreint de personnes, mais on estime en général que leur avis est très représentatif de celui du public général « non concerné », c'est à dire hors ONG et syndicats.

Réactions spontanées : lanceurs d'alerte et leaders d'opinion. Ces individus sont dans des démarches personnelles ayant un soutien d'opinion très large. On est devant un paradoxe car c'est l'individu qui devient plus inclusif qu'une grande ONG ou que le parlement.

II. Procédures diverses et efficience du débat

Quelles sont les procédures qui permettent le mieux d'inclure le public au sens large et d'avoir des conséquences perceptibles sur les décisions effectivement prises ?

Le referendum est la forme la plus inclusive de décision mais elle présente de forts inconvénients dans des domaines qui, par hypothèse, ne se satisfont pas d'une réponse binaire et qui exigent une information complexe. Dans certains pays, il existe un savoir-faire du débat préparant à la votation populaire ; dans le cas de la Suisse par exemple, la votation est précédée de nombreux débats et les intervenants ne peuvent participer au débat qu'à la condition de s'impliquer dans plusieurs d'entre eux, de la grande ville aux petits villages. C'est la forme la plus inclusive qui soit mais elle est très difficile à atteindre.

En l'absence de referendum, la France a choisi deux modalités de connaissance des points de vue du public en passant par des systèmes de représentation atypiques.

La conférence de citoyens sur les OGM et l'agriculture (1998)

Elle a été conçue en lien avec la mission parlementaire de Jean-Yves LE DEAUT, ce qui a permis un certain effet de synergie, les experts qui accompagnaient la mission ayant participé au comité de pilotage organisant la conférence de citoyens.

Les citoyens choisis sont des « naïfs » au sens où ils ne connaissent rien à la question et ne s'y sont jamais intéressés contrairement à toutes les autres techniques qui incluent des groupes concernés. Si c'est sur le plan quantitatif très peu inclusif puisqu'il n'y a que 16 à 18 personnes, c'est très inclusif au sens où ils sont dans la situation de la majorité de la population française. On peut d'ailleurs critiquer, dans ce cas, le fait d'avoir inclus deux agriculteurs, trop proches du sujet. Ils auraient pu figurer dans les débatteurs plus que dans les citoyens. Ils ont eu un bon niveau de formation, mais on peut regretter que les consignes données aux formateurs (à savoir, livrer un exposé neutre présentant les désaccords entre les différentes parties) n'aient pas été suivies, certains choisissant l'objectivité des aspects les plus connus mais se taisant sur les points controversés,

d'autres faisant des exposés trop engagés (dans un sens ou dans l'autre). Marie-Angèle HERMITTE signale que, dans le cadre de la conférence sur les déchets nucléaires dont elle a présidé le comité de pilotage, elle avait demandé aux experts en désaccord de parler ensemble, en face à face, en exposant les points de convergence et les points de divergence.

La conférence de 1998 a été une grande réussite si on la juge à l'aune de la qualité de l'avis, qui reste passionnant aujourd'hui encore, ayant démontré une forte capacité à articuler des propositions venant d'horizons idéologiques très divers et à faire sortir des propositions minoritaires ou peu connues.

Pourtant, on peut faire trois constats d'échec. Elle n'a pas passionné les médias, ce qui a nui à la force de ses propositions. Elle n'a pas convaincu les parlementaires, toujours très critiques aujourd'hui à l'égard de ces procédures. Ces deux premiers traits expliquent le troisième. A quoi sert l'avis des citoyens quand il tombe dans la poche profonde des institutions politiques ? Or si nombre des suggestions des citoyens ont été finalement mises en œuvre, la réalisation a été trop lente (+ de 10 ans) et elle est largement passée par Bruxelles. Mais surtout, des éléments essentiels n'ont pas été pris en compte - droit de la responsabilité, assurances, charge des coûts de la coexistence - ; or ces points posent toujours problème aujourd'hui.

La conférence des 4 sages de 2002

Il s'agit d'une procédure ad hoc sous la forme d'un débat « contradictoire » en public, organisé au Conseil économique et social. Demandée par Jean GLAVANY et Yves COCHET, alors ministres de l'agriculture et de l'environnement, elle fut organisée par un comité dit des 4 sages, relativement équilibré sur le plan idéologique. Didier SICARD, président du Comité consultatif national d'éthique, Christian BABUSIAUX, président du Conseil national de l'Alimentation (CNA), Jean-Yves LE DEAUT, président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), Jacques TESTART, président de la Commission Française du Développement Durable (CFDD).

Les sujets traités sont en partie différents de ceux de la conférence de 1998, plus précis, sous forme de zooms sur :

- les essais au champ (sécurité, nécessité, transparence)
- les conséquences socio-économiques
- les attentes de la société et l'amélioration de la participation des citoyens

Cette fois encore, il en ressort des éléments intéressants (franchissement de la barrière d'espèce, reconnaissance nouvelle de la certitude des risques environnementaux liés aux flux de gènes, insistance sur les liens d'intérêts des experts) et originaux (principe de parcimonie dans les essais, mise en évidence de la division des agriculteurs, part irréductible de décision politique et non scientifique, importance de respecter les choix locaux, refus du clivage entre élite scientifique et archaïsme des peurs du peuple, nécessité du passage à une démocratie participative, définition du caractère socialement acceptable de la PGM, nécessité d'un contrôle démocratique, responsabilité et assurance). On notera une sorte de mise en demeure du politique d'avoir à refonder l'expertise scientifique, ce qui sera partiellement fait en 2011 avec la loi Bertrand à la suite de l'affaire du Médiateur.

La procédure est à la fois moins et plus inclusive que la précédente. Moins inclusive car ce ne sont pas les citoyens présents qui écrivent la recommandation mais les sages. Plus inclusive car il y avait un parterre actif de lycéens, d'étudiants, d'agriculteurs... En revanche, il est difficile de repérer un infléchissement de la réglementation qui soit

attribuable à cette conférence, dont l'efficacité sera nulle. Tout de suite après, le gouvernement Jospin est remplacé et les recommandations tombent dans les oubliettes alors même que l'exercice est transpartisan.

III. Evaluation de l'efficacité des modalités de l'action

Marie-Angèle HERMITTE poursuit et souhaite apprécier l'efficacité des modalités de l'action en abordant 5 niveaux d'analyse, dont 4 ont déjà été évoqués, auxquels il conviendra d'ajouter les actions de rupture sous la forme des destructions diverses.

- Le politique institué

Le Parlement travaille à partir de rapports et de missions d'information qui sont en général très informés, à des sources bien diversifiées ; les parlementaires reçoivent ce faisant les représentants des différents points de vue, pas vraiment à parts égales. On peut déjà voir la teneur du rapport dans la liste des personnes invitées. C'est relativement peu inclusif au regard du public en général, présent dans les pensées un peu comme un spectre. On y voit bien des débats sous la forme très normée des débats parlementaires. Sans prétendre que le Parlement est sourd aux incitations, qu'elles viennent des actions des « pro » ou de celles des « anti », il apparaît que les instances gouvernementales sont beaucoup plus poreuses et avant tout dans un souci de maintien de l'ordre public (afin d'éviter un conflit local ouvert). L'affirmation n'est pas vraie dans tous les domaines, que l'on pense au nucléaire, mais elle a été vraie dans le domaine des OGM dont l'abandon paraissait moins coûteux politiquement au gouvernement que l'épreuve de force, l'intérêt économique ne paraissant pas évident, ce que tendent à confirmer des positions américaines récentes.

Le débat public est plus intéressant au niveau local, parfois dans de petits villages, et ne fonctionne pas aux niveaux national et européen : pour un débat qui dépasse les associations et les porteurs d'intérêts, il faut qu'il y ait un territoire clairement défini par les agriculteurs, par les habitants, etc. Les 64 régions européennes sans OGM sont quand même un mécanisme assez inclusif, car il permet des débats très publics au niveau micro. Le lien entre citoyens et politiques n'existe qu'au niveau local.

- La société civile organisée

ONG et syndicats, agricoles principalement, sont essentiels car ils structurent le débat, ils constituent la « fabrique des oppositions », ce qui n'est pas très positif car cela pousse à caricature et aux ruptures, mais aussi la « fabrique des arguments », ce qui est plus recevable car le choc des arguments est ce qui permet des compromis d'une part, et surtout des progrès scientifiques destinés à répondre aux arguments de l'adversaire (par exemple les études sur les flux de gènes ont montré que l'affirmation première des industriels les niant puis les minimisant était invalide).

Ils ont également une influence sur le public en général, par exemple par des campagnes dans les magasins, l'édition du guide du « sans OGM », des opérations de contrôle dans les magasins et les champs. C'est inclusif au niveau micro en direction du public et des distributeurs. Cela influence aussi certains industriels qui y voient un marché. Cela a donc une assez bonne efficacité.

- Les milieux professionnels

Ces milieux sont majeurs dans le débat.

Le milieu agricole en premier lieu a une capacité à convaincre au-delà de son milieu, mais son efficacité est plus basée sur le lobbying que sur le débat, la discussion ou la participation publique. Il utilise également les mécanismes de marché, par exemple avec le mouvement des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « sans OGM », ce qui conforte l'idée que la qualité est liée au « sans OGM ». Cela touche directement le consommateur.

Les industriels agissent essentiellement par le lobbying avec un inconvénient lié au fait que ce sont les grands opérateurs qui ont des spécialistes pour pénétrer le parlement et le gouvernement, les petits industriels n'ayant ni le temps ni l'argent pour le faire. Les disparités entre industriels sont donc mal connues des gouvernants. De nombreux industriels travaillent avec un étiquetage « sans OGM » mais, au HCB, l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) a toujours pris parti en faveur des OGM.

Les distributeurs sont beaucoup plus partagés pour des raisons de conviction et de stratégie marketing, ce qui introduit de la diversité (puissant dans certains pays, GB, Suisse, Autriche). Leur action est inclusive au niveau micro car elle touche directement le consommateur, mais elle résulte d'enquêtes d'opinion et pas de débats. Ils ont efficacité non négligeable par les mécanismes de marché.

- *Les individus*

Les individus ont vraiment contribué au caractère inclusif du débat par des leaders d'opinion, globalement anti-OGM, avec des figures comme Jean-Marie PELT, des scientifiques porteurs de la critique comme Christian VELOT, Gilles-Éric SERALINI, Arpad PUSZTAI ou Jacques TESTART. Des vigneron et des grands cuisiniers jouent aussi un rôle. Dans les institutions de recherche, cela passe par des courants discrets en matière de programmation et de thèses. Le procédé est très peu inclusif mais permet de nourrir lentement l'argumentation des leaders d'opinion.

- *Les actions de rupture*

Elles sont de deux types, les destructions qui ont commencé dès 1997 et les arrêtés municipaux anti-OGM dont les maires connaissent le caractère illégal, la police des OGM étant nationale.

En France, les destructions d'essais en champs ont été d'abord le fait de quelques personnes agissant dans le cadre d'une stratégie syndicale, puis ont été systématisées par le mouvement des faucheurs volontaires qui compte plusieurs milliers de sympathisants, ce qui permet de diversifier les actions, aujourd'hui sur les OGM cachés, les importations de tourteaux OGM ou les pesticides. Les actions ont été menées jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul essai sur le territoire français, ceci quel que soit le type d'essais (certains avaient des objectifs thérapeutiques, à tort ou à raison c'est une autre question ; d'autres étaient suivis par un dispositif sophistiqué d'accompagnement, comme les vignes de Colmar).

Par leur caractère spectaculaire, ces actions sont médiatisées. Le procès qui s'ensuit est l'occasion de faire venir comme témoins les leaders d'opinion et donc de faire juger les OGM autant que les prévenus. Ces procès sont de vrais procès, qui imposent une forme très particulière de débat judiciaire totalement différent du débat public comme des débats organisés autour des procès fictifs du type « procès Monsanto » ou « procès contre le Loup ».

Ces actions suscitent un débat qui, s'il n'est pas spécialement inclusif au départ, le devient par leur médiatisation et celle des procès qui s'ensuivent. Sont-elles efficaces ? Malheureusement, oui, au moins dans un premier temps. En effet, des zones entières de la planète ont banni les OGM, et c'est sans doute la première fois que l'on assiste à un refus

d'une technologie nouvelle par le public convaincu par les leaders d'opinion. Ce succès sera-t-il pérenne ? Il n'a pas fallu longtemps pour que la transgénèse soit contournée ou remplacée par de nouvelles technologies qui seront beaucoup plus difficiles à appréhender par le public, ne serait-ce qu'en raison de leur nombre. Autrement dit, le refus a provoqué un surcroît d'imaginaire scientifique. Or le public se lassera sans doute de devoir lutter en permanence contre ce sentiment de débordement. Toutefois, cette réussite des actions de rupture, certainement liée à un manque d'écoute et d'organisation du débat en amont, signe autant l'échec du système représentatif que du principe de participation du public, tel qu'il a été mis en œuvre, c'est à dire assez mal.

QUESTIONS / REPOSES

Un participant demande comment s'insèrent les tribunaux dans le débat public. Il fait part de son témoignage devant un tribunal populaire lors d'un débat sur les questions minières en Colombie.

Marie-Angèle HERMITTE doute que dans l'exemple cité, il s'agisse de vrais magistrats car ils auraient une obligation de réserve qui leur interdirait d'y participer. Elle note aussi que l'organisation du tribunal du procès de Monsanto est le fait d'opposants à la firme et donc ne respecte pas le principe fondateur du droit processuel en matière de contradictoire et d'égalité des armes. Le procès s'appuie également sur le texte de responsabilité sociale des entreprises qui a été accepté à l'ONU mais qui n'a pas de valeur juridique et qui n'est pas obligatoire. Marie-Angèle HERMITTE complète en indiquant que si ce texte avait été juridique, il n'aurait jamais été voté. Elle pense donc que ces actions ne peuvent pas être prises très au sérieux car elles utilisent un instrument fondé sur le contradictoire au service d'une approche univoque.

Un participant postule que si l'on conçoit la société comme une collection d'individus, on peut imaginer qu'on ait besoin d'une représentativité pour conforter la majorité, alors que si l'on conçoit la société comme un réseau dynamique, le rôle des intervenants change. D'autre part, on se situe dans une éthique générale qui va nous donner des capacités de jugement en référence à des valeurs : on peut se référer à un contexte stable pour concevoir une conférence de citoyens. En revanche, si l'on considère que l'éthique générale est en train de changer (avec comme objectif global la survie de l'humanité), la formulation même de la question change. Pour ce participant, le problème n'est pas de se lancer dans des questions mais de débattre des contextes qui génèrent les questions.

Claire MARRIS indique que dans les débats publics au Royaume-Uni, les deux conceptions : société composée d'individus et société composée de collectifs s'opposent. Les méthodologies utilisées (marketing) peuvent faire référence à la société composée de collectifs, mais la façon dont les consultants interprètent et restituent les résultats font référence aux participants en tant qu'individus et ce, quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Marie-Angèle HERMITTE est d'accord sur la nécessité de clarifier le contexte dans lequel le débat s'inscrit (notamment au sujet des valeurs éthiques). Il lui semble également très important que les publics invités à un débat soient, dès le début, investis par le commanditaire de leur responsabilité. Pour elle, la conférence de citoyens est un moyen de mobiliser les publics non représentés par des ONG ou des syndicats (société civile organisée)

et donc de faire parler ceux qui ne parlent pas, mais sa réponse est évidemment liée à un contexte déterminé.

Un autre participant rebondit sur le constat de l'échec total du débat public évoqué par Marie-Angèle HERMITTE et nuance la négativité du constat d'échec. Il lui demande en effet si cette participation ne permet pas tout de même de créer du bien commun.

Claire MARRIS répond que si l'on prend les différentes initiatives (conférence de citoyens, des 4 sages...) organisées en France, elles créent et alimentent une dynamique sociale qui touche bien au-delà des seuls citoyens membres des jurys. Elle reconnaît toutefois que les ruptures comme les arrachages de champs ont un impact plus important que ces dynamiques, faisant appel à la « peur de l'arrêt », et donc de l'échec de la démarche. Claire MARRIS ajoute que le modèle Science Wise a été renforcé grâce aux débats sur les nanotechnologies et sur les cellules souches entre 2005 et 2008, car ceux-ci n'ont pas été suivis par une controverse publique, ce qui a amené les autorités britanniques à considérer que ces débats, sur le modèle Science Wise, avaient été bien menés.

Marie-Angèle HERMITTE est d'accord pour dire que cela permet de nourrir les mobilisations et les alliances entre différentes ONG. Elle évoquait l'échec de ce type de débat dont on attend en principe qu'il renoue les liens entre le public et le politique. Or les multiples débats n'ont pas réussi à le renouer, peut-être même au contraire tant il est décevant pour le public, lorsqu'il a fait un effort de compréhension et de participation, de n'être pas entendu.

Un participant souhaite apporter des précisions sur le tribunal Monsanto. Il confirme que le comité d'organisation de ce tribunal est composé d'opposants aux OGM et que le choix d'un tribunal a été fait pour mobiliser l'opinion sur les OGM. Il précise toutefois que les juges du panel que le tribunal cherche à recruter sont à la retraite, et que le tribunal prend la forme des cours internationales de justice auxquelles on pose une question et on demande un avis consultatif.

Marie-Angèle HERMITTE constate que tous ne sont pas à la retraite qui, d'ailleurs, ne relève pas les magistrats de toute obligation déontologique et que, d'autre part, il s'agit bien de « juger » Monsanto, au moins si l'on en croit le site de l'opération.

4. Participation des publics avec le programme européen GRACE

Le programme GRACE « programme d'évaluation des risques liés aux OGM et communication des preuves » lancé en 2012 compare des méthodes d'évaluation de la toxicité orale de l'OGM MON810. Des procédures de transparence ont été mises en place avec l'accès libre aux résultats et aux données, et la possibilité pour les parties prenantes de les discuter. Les résultats publiés dans le journal Archives of Toxicology ont été critiqués par l'ONG allemande Testbiotech, cette dernière réfutant l'interprétation des données et dénonçant des conflits d'intérêts. Cela a engendré des échanges conflictuels début janvier, et le dialogue s'est arrêté. Ce cas illustre des enjeux posés par la participation des parties prenantes dans l'évaluation des projets de recherche.

Intervenant : **Armin SPÖK** - *Université de Klagenfurt*

INTERVENTIONS

Armin SPÖK présente le projet GRACE, un projet de recherche financé par l'Union européenne et composé de deux volets indépendants : premièrement, des essais sur les animaux / des études alternatives portant sur du maïs génétiquement modifié (GM), incluant des études sur l'alimentation animale de 90 jours et 1 an et des études in vitro/omiques/analytiques ; deuxièmement, une synthèse des données récoltées, constituant un axe de travail complètement différent, dont l'objectif était d'adopter et de tester les approches existantes, notamment des analyses systématiques et des cartographies de données probantes, sur certains sujets relatifs à l'impact des OGM. Un certain nombre d'activités horizontales ont été mises en œuvre dans le cadre de ces deux axes de travail, notamment en ce qui concerne l'implication des parties prenantes et les questions liées à la transparence et à la facilité d'accès à l'information.

Armin SPÖK explique la raison d'être et le contexte du projet. Ce projet avait pour but de répondre à une controverse de longue date au sein de l'UE concernant la manière dont les études sur l'alimentation animale dans le cadre de l'évaluation des risques liée aux OGM sont menées et interprétées, la valeur scientifique des évaluations des risques et s'il faut les rendre obligatoires lors de la mise sur le marché des OGM. Pour répondre à cette controverse, l'UE a financé deux projets : le projet GRACE (2012-2015, axé sur des études sur l'alimentation animale et certaines études ne nécessitant pas l'implication des animaux) et le projet G-TwYST (2014-2018, centré sur des études à long terme portant sur l'alimentation animale).

Armin SPÖK détaille ensuite l'approche relative à l'implication des publics et à la science ouverte « open science » qui a été utilisée dans ce projet. Tout d'abord, un plan d'implication en amont a été mis en place, consistant en une consultation des parties prenantes, dès l'étape de la planification des plans de recherche. Une procédure a notamment été mise en place pour enregistrer et traiter systématiquement les contributions des parties prenantes. Ce plan d'implication s'est traduit par le biais d'ateliers de travail et de consultations par voie écrite.

Un deuxième axe a consisté à examiner les aspects relatifs à la transparence, la réactivité et à la facilité d'accès. Un effort tout particulier a été fait au cours du projet pour améliorer ces points, par exemple en mettant à disposition les données brutes des essais sur une base de données, afin que quiconque puisse y accéder librement et les ré-analyser pour vérifier la validité des résultats et des conclusions. Cela a été réalisé grâce à un site internet, des courriers, la création d'une base de données en accès libre et la publication d'articles en libre accès. Un troisième axe de réflexion a eu pour but de demander l'avis des participants sur la façon dont ils ont vécu et perçu le plan d'implication, ainsi que l'effort de transparence, de réactivité et de facilité d'accès.

Les contributions à ce plan de consultation des parties prenantes ont consisté principalement en projets de documents (projets de plans de recherche, projets d'analyses, données brutes, conclusions générales et recommandations préliminaires) qui ont été discutés au cours d'ateliers. Chaque discussion a été documentée par un rapport. Parallèlement aux ateliers de travail des parties prenantes, une consultation écrite a été organisée pour permettre aux parties prenantes d'écrire des commentaires (soit sur les discussions ayant lieu dans les ateliers, soit pour proposer de nouveaux sujets de discussion, soit par exemple pour revoir les documents traités lors de la consultation des parties prenantes). L'ensemble du processus a débouché sur des documents révisés (plans d'étude révisés, analyse et interprétation révisées, conclusions générales et recommandations finales).

Au total, quatre cycles de consultation des parties prenantes ont eu lieu : deux portant sur les plans de recherche et deux sur les résultats. En ce qui concerne l'accès aux données, une base de données en accès libre, appelée CADIMA (<https://www.cadima.info/>), a été créée pour mettre à disposition une vaste quantité de données relatives aux essais d'alimentation animale et aux analyses systématiques. Cette base de données perdurera au-delà de la fin du projet.

Armin SPÖK évoque ensuite la participation des parties prenantes. Au cours des quatre étapes de participation qui se sont étalées sur 3,5 ans, le projet est parvenu à impliquer les quatre principales parties prenantes, à savoir les autorités compétentes, les acteurs de l'industrie, les organisations de la société civile et les organismes de recherche. Lorsqu'on examine la participation des différentes personnes au fil du temps, trois types de participants sont apparus : un grand groupe n'a participé qu'à une étape de consultation, un groupe important a participé à la phase de planification et à la phase de consultation des résultats, enfin un « noyau central » composé des quatre principaux types de participants susmentionnés a participé à l'ensemble du processus.

Un grand nombre de commentaires écrits (600 environ) a été reçu puis classé par thèmes et alloué à des groupes de travail, dont les membres faisaient partie du projet GRACE. Chaque commentaire a reçu une réponse personnalisée. Toutes les réponses sont disponibles sur le site internet (<http://www.grace-fp7.eu/>). Un certain nombre de ces commentaires a été adopté, ce qui signifie que les parties prenantes ont influencé la planification des plans de recherche. Ces commentaires portaient par exemple sur des demandes d'information complémentaire ou des points de clarification ; d'autres faisaient référence à des aspects toxicologiques et d'autres encore proposaient des suggestions d'analyse et de communication des résultats. Certains commentaires ont demandé à ce que les plans de l'étude soient modifiés. Beaucoup de commentaires n'ont pas été pris en compte car le projet n'offrait pas la souplesse nécessaire à la réorganisation des plans de recherche, en raison de différentes contraintes liées notamment à des questions scientifiques, financières, temporelles,

contractuelles dû au cadre de financement de la Commission Européenne, ou à des désaccords. Des requêtes visant à rallonger le calendrier du projet pour un coût neutre, afin de tenir compte de certaines des observations présentées dans les commentaires, ont été adressées à la Commission Européenne par l'équipe projet, mais sans succès. Certaines questions soulevées par les parties prenantes n'ont pu être traitées dans le cadre du projet car elles soulevaient des critiques générales sur certains des procédures d'évaluation des risques liées aux OGM et aux différents modes d'interprétation. Par exemple, l'utilisation de différentes variétés de maïs comme comparateurs a été critiquée (entraînant ainsi une variabilité biologique) car cela pourrait dissimuler certaines conséquences éventuelles du maïs GM. D'autre part, un débat a eu lieu au sujet de l'indépendance des parties prenantes, dans lequel le manque d'indépendance de certains membres de l'équipe du projet GRACE a été critiqué. L'équipe projet a répondu en publiant une déclaration d'intérêt pour chacun des membres de l'équipe (publiées sur le site internet G-TwYST). Malgré cela, les critiques se sont poursuivies et ont débouché sur la publication de communiqués de la part d'une organisation de la société civile.

Armin SPÖK poursuit sa présentation sur le regard qu'ont portées les parties prenantes sur le projet dans son ensemble, regard qu'il juge assez positif. Le niveau de satisfaction vis-à-vis de la facilité d'accès des parties prenantes à l'information a également été bon. De plus la procédure mise en place pour le traitement des commentaires des parties prenantes explicitait comment les commentaires étaient pris en compte dans le projet ce qui a été bien accueilli en général - seule une faible proportion des parties prenantes sont revenues sur les réponses apportées par l'équipe projet. L'interprétation de l'équipe projet est que la tentative de transparence totale, de réactivité et de partage de l'ensemble des informations disponibles a submergé les parties prenantes par une trop grande quantité d'informations et de données.

Armin SPÖK résume ensuite les principales réalisations du projet. Il souligne que l'équipe projet est parvenue à créer un forum et des procédures ouverts, ce qui lui a permis de soumettre à la discussion, de façon systématique et constructive, tous les points de vue des parties prenantes et des scientifiques, et de tenir compte en toute transparence des contributions des parties prenantes. En termes d'inclusivité, ils ont réussi à s'impliquer en amont, ce qui a influencé le processus de recherche. En ce qui concerne la réactivité, une procédure systématique a été mise en place pour traiter les contributions des parties prenantes, ce qui, comme mentionné précédemment, a également façonné le processus.

Armin SPÖK a ensuite évoqué les limites et les défis du projet, et a souligné que l'ouverture d'esprit et le dialogue semblaient mieux fonctionner dans le cadre d'un espace protégé, c'est-à-dire en limitant l'ouverture, par exemple en empêchant les journalistes d'assister à la consultation des parties prenantes. En effet, la question des journalistes est très polarisante, car leur présence peut inciter les conférenciers à s'adresser au public de façon différente. Un autre point est que le cadre des échanges a été restreint à des aspects plus techniques et scientifiques. L'inconvénient qui en découle est que les facteurs contextuels n'ont pas pu être correctement abordés, par exemple en ce qui concerne la question de l'indépendance, l'existence de différentes interprétations concernant les besoins d'évaluation des risques liés aux OGM, ou des questions plus larges. Le problème de confiance a également été cité comme un point important. L'ouverture d'esprit, la transparence et un environnement constructif ne permettent pas forcément de créer un climat de confiance. La confiance est toujours un processus particulièrement long à mettre en place, et Armin SPÖK pense qu'ils sont maintenant parvenus à établir un certain niveau de confiance avec les parties prenantes, ce qui profitera aux suites du projet G-TwYST.

Armin SPÖK a ensuite présenté d'autres défis. Pour les organismes de financement de la recherche et les gestionnaires de programmes de recherche, il a souligné que, afin d'offrir un environnement bienveillant aux parties prenantes, un certain degré de flexibilité et une gestion du changement facilitée par une réduction des obstacles organisationnels et administratifs, devraient être appliqués aux projets de recherche en termes de tâches, de délais, de budget et de processus. Les droits de propriété intellectuelle et les informations commerciales confidentielles peuvent entraver la recherche publique, par exemple vis-à-vis de l'accès des projets de recherche aux semences nécessaires comme pour GRACE et G-TwYST.

En ce qui concerne les scientifiques, Armin SPÖK a expliqué qu'ils ne souhaitent pas toujours partager leur savoir avec les parties prenantes, et sont même souvent découragés de le faire, car cela peut potentiellement interférer avec les pratiques scientifiques standard. Par exemple, dans le cadre du projet GRACE, on leur a demandé de fournir des documents préliminaires pour les consultations, ce qui aurait pu compromettre leur perspective de publication. Cela les rend également vulnérables, notamment lorsqu'ils soumettent leurs plans de recherche et leurs résultats préliminaires à un examen par des pairs, d'autant plus que les conclusions scientifiques n'ont pas toujours un caractère définitif. Vis-à-vis des parties prenantes, il a expliqué que le projet leur avait demandé un effort important en termes de temps et d'implication personnelle, par exemple à cause des déplacements qu'ils ont dû faire pour se rendre aux discussions, du temps nécessaire ou de la quantité d'informations qu'ils ont dû traiter. Malgré cela, la plupart des parties prenantes a déclaré que le résultat en valait la peine. Armin SPÖK s'est tout de même demandé s'ils ne leur en avait pas trop demandé, étant donné qu'aucune ressource n'a été fournie aux parties prenantes par le projet (notamment en ce qui concerne les frais de déplacement).

Armin SPÖK a ensuite exposé ses conclusions et recommandations concernant l'« open science » (science ouverte) et l'implication des publics. Il a déclaré qu'une transparence, une réactivité et une implication en amont de grande ampleur peuvent fonctionner, si le cadre des discussions se limite aux aspects techniques. Mais cela implique une charge de travail considérable et nécessite de grandes ressources connexes. Néanmoins, il ne faut pas surestimer ce que la science ouverte est réellement capable de faire, en particulier en ce qui concerne les domaines fortement polarisants et les questions controversées de type réglementaire telles que le sujet des OGM, car la science ouverte ne peut pas résoudre ou atténuer les controverses portant sur les facteurs contextuels sous-jacents. Un certain nombre de questions devrait être abordé afin de soutenir la science ouverte et l'implication des publics, par exemple :

- en garantissant, comme mentionné précédemment, une plus grande souplesse en termes de plans de recherche, de délais et de budgets
- en accordant plus d'attention à la gestion des attentes
- en se méfiant des attentes trop élevées et en s'assurant qu'elles restent proportionnées à la capacité des projets à intégrer les contributions
- en proposant aux scientifiques des règles et des procédures leur permettant de parler, de divulguer leurs idées, leurs résultats préliminaires, etc. plus librement auprès d'un public plus large sans en avoir peur
- en affectant des ressources aux parties prenantes au cours du processus d'implication
- en prévoyant des forums complémentaires pour traiter les facteurs contextuels, par exemple en ce qui concerne les questions d'indépendance et de conflit d'intérêts, pour

lesquelles il n'existe pas de définition officielle et qui peuvent donc donner lieu à des interprétations différentes.

QUESTIONS / REPONSES

Concernant les commentaires et l'identification de leurs auteurs respectifs, une personne a demandé si une analyse avait été faite afin d'identifier le type de commentaire/question soulevé par chacune des parties prenantes. Armin SPÖK a répondu que cela n'avait pas fait l'objet d'une analyse systématique, mais que les informations nécessaires (publiées sur le site internet) étaient disponibles pour le faire. D'une manière générale, Armin SPÖK a déclaré que les commentaires les plus fondamentaux, et ceux relatifs aux facteurs contextuels, par exemple ceux liés à l'indépendance ou au processus d'évaluation des risques, venaient généralement de la société civile, de personnes critiques et d'autorités compétentes des États membres qui avaient toujours eu un regard critique sur le débat concernant les OGM.

Un autre participant a demandé si les parties prenantes avaient pu proposer de nouvelles idées susceptibles d'être intégrées aux travaux des scientifiques. Armin SPÖK a répondu que c'était le cas dans une certaine mesure. Au cours des consultations, certaines parties prenantes se sont impliquées dans les discussions, d'autres sont restées en position d'observateur. Son impression générale est que cela s'est traduit, par exemple, par une science et une interprétation plus solides, et par l'émergence d'idées intéressantes. La souplesse relative du processus a permis aux membres de l'équipe d'écouter et de tenir compte de quelques contributions des parties prenantes, et les parties prenantes ont, en retour, pu remarquer que certains de leurs apports étaient appréciés.

Une troisième personne s'est renseignée sur le processus de sélection des parties prenantes et le recueil de leurs contributions. Armin SPÖK a déclaré que des invitations avaient été envoyées à 700 parties prenantes à travers l'Europe, et que toute personne désireuse de participer aux ateliers et à la consultation était également la bienvenue. Aucune plate-forme électronique n'a été mise en place pour permettre aux participants de faire des commentaires par voie électronique, ou pour leur permettre de discuter des sujets au sein de forums électroniques. Mais cela sera testé dans le cadre du projet G-TwYST.

Un quatrième participant a mentionné plusieurs points, en commençant par le fait que sur l'une des diapositives présentées, la société civile était très présente au début du projet et que sa participation avait progressivement diminué au cours du temps. Armin SPÖK a en effet confirmé cette baisse de participation au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ce point a fait l'objet d'une analyse, mais il s'est avéré très difficile d'en identifier les raisons. L'une des explications serait que les organisations de la société civile disposent, en règle générale et à quelques exceptions près, de peu d'expertise vis-à-vis des questions particulièrement techniques couvertes par le projet GRACE. L'équipe projet a tenté d'inclure des toxicologues de la société civile dans les discussions, mais sans succès. La personne a également ajouté que la façon dont les résultats étaient présentés n'indiquait pas quelles parties prenantes étaient en faveur ou opposées aux décisions prises. Armin SPÖK a confirmé que ces informations n'avaient pas été incluses dans la présentation, mais cela aurait pu être fait. Enfin, cette personne s'est renseignée sur la validité des déclarations d'intérêt et sur le devenir des parties prenantes ayant des intérêts économiques ou intellectuels dans les domaines couverts par le projet. Armin SPÖK a répondu qu'il s'agissait d'une organisation de la société civile

allemande en particulier qui avait soulevé le sujet des conflits d'intérêts. Comme cette organisation n'a pas réussi à clore cette discussion dans le cadre des échanges avec les parties prenantes, cette organisation a rendu public ses griefs dans des communiqués de presse, des interviews télévisées, etc. L'équipe du projet GRACE y a répondu par un communiqué de presse. Après quelques échanges dans la presse et par le biais de lettres ouvertes, qui ont duré six mois au total, l'équipe projet a arrêté le processus d'échange lorsqu'elle a estimé qu'une réponse avait été apportée à tous les points soulevés par cette organisation allemande et qu'aucun nouvel argument n'était soulevé par cette dernière.

Une dernière personne a demandé comment la communication des résultats scientifiques avant leur publication avait été gérée. Armin SPÖK a expliqué que ce point n'avait effectivement pas bien été perçu par les scientifiques. Ils l'ont solutionné en demandant à toutes les parties prenantes participant à la consultation de signer au préalable un accord de non-divulgence, afin que les résultats scientifiques puissent être publiés après leur divulgation au cours de la consultation.

5. Participation des publics à l'orientation de la recherche – le cas des essais de vignes OGM à l'INRA de Colmar

Les essais aux champs de porte-greffes de vignes génétiquement modifiés de l'INRA à Colmar ont fait l'objet de concertations conduites dans le cadre d'un groupe de travail pluraliste puis dans un comité local de suivi. Pourtant, ils ont été détruits à deux reprises. Que peut-on apprendre de cette expérience de participation des publics ?

Intervenants:

Arie RIP - *Université de Twente*

Pierre-Benoît JOLY - *Président du Conseil Scientifique du programme RiskOGM*

Guy KASTLER - *Membre fondateur de la confédération Paysanne*

INTERVENTIONS

Les formes de participation des publics à l'orientation des recherches et à l'expertise sur les OGM en Europe *Introduction*

Pierre-Benoît JOLY commence son exposé en citant un article du *Canard Enchaîné* de juin 1999 intitulé « Des bulles transgéniques » sur les expérimentations au champ de vignes transgéniques conduites par Moët & Chandon à Epernay (Groupe LVMH). Suite à cet article, Bernard ARNAUD, le PDG de LVMH, demande que les plants de vigne soient arrachés. Les chercheurs de l'INRA de Colmar, qui étaient impliqués dans la démarche souhaitent toutefois poursuivre les expérimentations et leurs recherches.

A cette période, la direction de l'INRA vient de changer et sa nouvelle Directrice Générale, Marion GUILLOU, souhaite faire le point sur les recherches sur les OGM avant de prendre une décision. Il est donc demandé aux experts « sciences et société » de l'INRA, Pierre-Benoît JOLY et Claire MARRIS, de réfléchir à une proposition sur la façon de traiter le problème lié à ces recherches. Les experts ont pour objectif de répondre à la question « Faut-il faire des essais au champ de porte-greffes de vignes transgéniques potentiellement résistants au court-noué ? ». Cette question très précise et ce cadre très limité présentent pour eux l'avantage d'être liés à une décision.

Pour mener à bien leur mission, Pierre-Benoît JOLY et Claire MARRIS ont choisi une méthodologie, conçue aux Pays-Bas, d'évaluation technologique interactive avec un « mini-public ». A la différence d'une conférence de citoyens organisée avec des citoyens dits « ordinaires », supposés n'avoir ni connaissance, ni intérêt sur le sujet, cette méthodologie est organisée avec un groupe « hybride ». Les membres du groupe sont des chercheurs, des professionnels de la filière et des citoyens-consommateurs. La délibération de ce panel doit aboutir à la formulation de recommandations, comme dans le cas d'une conférence de citoyens. Toutefois, ce dispositif ne délègue pas la décision au panel ; la décision sera celle de l'INRA. L'INRA s'engage à rendre compte de la façon dont ses décisions se justifient au regard des recommandations faites par le groupe de travail.

Les objectifs généraux de la démarche, négociés avec la direction de l'INRA, étaient d'enrichir le contenu cognitif du projet (négocier les orientations du projet, sa poursuite ou son abandon) et d'accroître la légitimité des futures décisions de l'INRA. Afin de rendre leur action légitime, Pierre-Benoît JOLY et Claire MARRIS ont souhaité, en tant qu'acteurs de l'INRA, négocier un vrai contrat interne avec la direction générale de l'INRA comprenant les obligations et les engagements de chacun. Ils ont également mis en place un dispositif d'évaluation indépendant de l'INRA (évaluation de l'ensemble de la procédure incluant la décision de l'INRA) et souhaité se confronter à leur communauté académique afin de se soumettre aux avis et à la critique de leurs pairs.

Après avoir élaboré le projet entre février et septembre 2001 (rédaction du cahier des charges, discussion avec les équipes concernées), une enquête sociologique a été menée de septembre 2001 à mars 2002 afin de constituer le groupe de travail (une centaine de personnes a été interrogée). D'avril à septembre 2002, 7 journées entières ont été consacrées au groupe de travail (auditions d'experts, investigations...), afin d'aboutir à la rédaction d'un rapport (d'environ 20 pages). Ce rapport a été transmis à la direction générale de l'INRA qui a pris plusieurs mois pour élaborer son document (d'environ 15 pages), ce qui traduit, pour Pierre-Benoît JOLY, une lecture très argumentée du rapport transmis par le groupe de travail. A la suite de la rédaction de ce rapport, l'INRA a annoncé sa décision lors d'une conférence de presse. Dans la continuité et dans un souci de transparence, les éléments produits par le groupe de travail (rapport, contenus, cassettes vidéos des réunions...) ont été mis à disposition sur un site internet spécialement créé pour l'occasion.

La délibération a conduit à un consensus sur quatre points :

1. la possibilité de poursuivre les recherches utilisant la transgénèse, tout en ne se focalisant pas uniquement dessus
2. éviter qu'un accord sur la possibilité de faire des essais pour la recherche ne soit considéré comme un accord pour les utiliser à des fins commerciales
3. avoir une attitude réflexive sur les thèmes de recherche, en l'occurrence, pourquoi avoir ciblé le virus du court-noué ? ne s'agit-il pas d'un effet d'un problème plus profond ?
4. prendre en compte la valeur symbolique de la vigne et du vin dans nos sociétés.

Le groupe de travail a eu beaucoup plus de difficultés à répondre à la question spécifique de l'opportunité de l'essai. Le groupe s'est scindé en deux parties, certains répondant « oui à condition que », les autres « non même si ». Les partisans du « Oui, à condition que » souhaitaient :

1. un vrai engagement dans le fait d'explorer des voies alternatives
2. la mise en place d'un comité local de suivi et de co-construction du protocole (n'ayant pas simplement un rôle d'information et de communication)
3. l'engagement de l'INRA de réaliser d'autres consultations en cas de passage à une application commerciale.

Concernant les partisans du « Non, même si », l'opposition tenait à 2 considérations :

1. l'INRA n'aura pas la capacité de maintenir une barrière entre recherche et application (dès lors que la connaissance est disponible, elle est utilisée)
2. la vigne et le vin ont une valeur symbolique et accepter les OGM ouvrirait un large champ des possibles. Il est nécessaire de prendre en compte les conséquences de la décision sur les représentations et les rapports de force.

Suite au rapport du groupe de travail, l'INRA a adopté une position proche de celle des partisans du « oui, à condition que ».

Cette expérience a suscité des discussions sur le principe de parcimonie (discuté lors du débat des sages de 2004) et en particulier sur le besoin de justifier de la nécessité de réaliser des essais au champ s'ils peuvent avoir lieu en laboratoire. Pour Pierre-Benoît JOLY, cette nouvelle « nécessité » marque une rupture assez forte sur la question des essais au champ considérés jusque là comme l'extension naturelle du laboratoire. De ce fait, il juge l'adoption de cette position par l'INRA marquante (sur le principe).

Concernant les effets liés à l'adoption de cette position, Pierre-Benoît JOLY note qu'il y a eu une critique très forte dès le départ, portée par une coalition d'acteurs associatifs et syndicaux qui ont tenu une contre-conférence de presse le même jour où l'INRA annonçait sa décision. Bien que la réaction de la communauté scientifique soit moins visible, la démarche de Pierre-Benoît JOLY et de Claire MARRIS a également été critiquée (article dans la revue *Nature*).

Suite à la décision de l'INRA, le comité local de suivi a été créé et le protocole d'expérimentation discuté sur le fond. Il rappelle qu'à l'époque, le centre INRA de Colmar accueille un nouveau président, Jean MASSON, spécialiste de biologie moléculaire, qui s'appropriera le sujet et s'y investira totalement.

Malgré les critiques de l'époque, Pierre-Benoît JOLY rappelle que cette opération a été considérée comme un succès et faisait apparaître la France comme la championne des relations entre science et société et ce, jusqu'au 8 septembre 2009 avec la 1^{ère} destruction des essais, puis la seconde en 2010 par les faucheurs volontaires. Pierre-Benoît JOLY indique que ces actes considérés comme illégaux ont conduit à plusieurs procès ; le débat sur la destruction des essais a donc rebondi dans l'arène judiciaire, conduisant parfois à une mise en cause de la légalité des essais. Il précise que ces actes de destruction sont considérés comme légitimes pour 54% des Français en 2011 (contre 44% en 2007) d'après l'enquête de Daniel BOY sur les "Français et la science". La même enquête a été faite en 2007 au CNRS : 44% des chercheurs considéraient ces actes comme légitimes ou très légitimes et partagent l'opinion des Français. Il ressort de l'enquête que seuls les biologistes ont un avis différent de la population française !

Pierre-Benoît JOLY conclut que dans ces micro-mondes, il est possible d'organiser un débat productif, avec beaucoup d'intercompréhension, de créer un horizon commun et partagé, bien que les positions des différents acteurs soient différentes et que des conflits puissent toujours éclater. Toutefois, il rappelle que cette configuration est quelque peu isolée de la société.

Guy KASTLER remercie Pierre-Benoît JOLY de l'avoir invité aujourd'hui. Il précise que c'est la 1^{ère} fois que le débat sur ce sujet entre l'INRA et la Confédération Paysanne a lieu en France dans un cadre public depuis le début des années 2000. Guy KASTLER poursuivra son exposé en tant que syndicaliste et partie prenante d'une des composantes de la société civile organisée.

Il rappelle tout d'abord le contexte du débat dans les années 2000, avec le moratoire, des recherches en laboratoire et une volonté des industriels de cultiver des OGM en milieu ouvert en France. Son syndicat agricole considère que la culture des OGM en milieu ouvert constitue une agression envers le métier de paysan (brevetabilité des semences), la santé et l'environnement. Il indique que le syndicat avait, à l'époque, épuisé tous les moyens de concertation et les recours légaux et ce, jusqu'à la Cour de justice européenne. Cet état de fait justifie selon lui la participation puis le soutien de la Confédération Paysanne aux actions des Faucheurs Volontaires, la violation de la propriété privée avec l'effraction et l'arrachage des plants. Il insiste sur le fait que les "faucheurs" n'ont jamais été violents envers les personnes et qu'ils se revendiquent de la désobéissance civile. Ils considèrent leur action d'une violence bien moindre que celle des OGM dans les pays où ils représentent la majorité des cultures. Il prend l'exemple de l'Argentine où des enfants sont exposés au Round-up et évoque également la disparition de l'agriculture paysanne.

Guy KASTLER explique ensuite pourquoi les membres de son syndicat se sont attaqués aux essais de maïs transgéniques (la majorité des essais à cette époque). Bien que présentés par les firmes semencières comme des essais scientifiques, il explique que la Confédération les voyait comme des essais de pré-commercialisation, car il faut, selon lui, que les essais soient concluants afin d'obtenir un brevet puis une autorisation de mise sur le marché. Avec l'essai pilote sur la vigne, le syndicat estime qu'il y avait une volonté politique de l'INRA d'obtenir un essai concluant, afin de faciliter l'acceptation des OGM par la société civile. Cela a été ressenti comme une réelle agression à laquelle il fallait résister et qu'il fallait également faire cesser.

A l'époque, les syndicalistes estimaient que l'expérience pilote de concertation OGM-vigne était une manipulation de l'opinion. Le commanditaire était l'INRA qui a aussi le monopole sur la commercialisation de tous les plants de vigne en France. Guy KASTLER précise que même si le monopole était alors encore en cours de négociation, un intérêt économique certain demeurait. De plus, des brevets avaient été déposés en lien avec les essais par l'un des chercheurs de Colmar qui, par la suite, est parti aux Etats-Unis où il aurait pu valoriser ses brevets si les essais avaient été concluants. Guy KASTLER rappelle que c'est l'INRA, partie prenante dans la démarche, qui a choisi les représentants de la profession qui allaient participer au groupe de travail et non les organisations (la confédération paysanne entre autres).

Guy KASTLER s'étonne aussi du fait que la question formulée par l'INRA, et évoquée précédemment par Pierre-Benoît JOLY, ne soit pas la même que celle qu'il a eu sous les yeux : « Comment définir les priorités et choisir le type d'arbitrage pour mettre en terre les plants transgéniques de Colmar ? ». Pour lui, ce questionnement portait non pas sur le fait de planter ou non des OGM, mais sur la manière de les planter.

Concernant le groupe de travail, Guy KASTLER note que tous les experts qui ont été auditionnés par le groupe de travail étaient des experts de l'INRA. Même si des documents réalisés par des opposants aux OGM ont été adressés au groupe de travail, aucune audition n'a eu lieu. De ce fait, il estime que la controverse n'a pas été correctement exposée au groupe de travail.

Les préalables présentés au groupe de travail faussaient la démarche car il mettaient en avant le fait que la vigne serait obligatoirement malade du fait de sa culture et que la société ne veut plus de pesticides, ce qui mettait en avant une seule alternative possible : le recours aux OGM.

Guy KASTLER rappelle que la plupart des vignobles survivent au court-noué ; il le considère bien plus comme un témoin des mauvaises pratiques agricoles que comme un ennemi à éradiquer. Il ajoute que le court-noué est perçu dans les grands crus comme un régulateur de production et donc de qualité lors des années de trop forte production.

Quand le comité local de suivi a été mis en place, Guy KASTLER souligne que Jean MASSON a demandé aux organisations de désigner elles-mêmes leur représentant pour faire partie de ce comité, à la différence du groupe de travail précédent dont les membres ont tous été choisis par l'INRA. Il indique que ce comité local devait certes chercher aussi des alternatives aux OGM, mais sans pouvoir remettre en cause la légitimité de l'essai OGM qui était désormais en place.

Guy KASTLER rappelle aussi que ce comité ne pouvait toujours pas réfléchir au monopole de l'INRA sur la vente des plants de vigne qui s'appuie sur la sélection clonale sanitaire. Le fauchage des plants a déplacé dans les tribunaux le débat qui n'avait pas pu se dérouler ailleurs et a permis que soient dit au public et aux journalistes des éléments inédits, notamment de la part de chercheurs, de paysans et de faucheurs grâce à leurs témoignages lors du procès. Le syndicat considère le fauchage puis le passage devant un tribunal comme la marque de l'échec du débat public; c'est alors pour le syndicat une étape nécessaire pour porter le débat à connaissance du public et des journalistes. Guy KASTLER constate que la concertation et le débat public n'ont jamais été dans l'histoire les seuls moyens d'obtention des conquêtes sociales.

Guy KASTLER conclue en soulignant que la création du Haut Conseil des Biotechnologies avec un Comité Economique Ethique et Social (CEES) répond à une revendication du syndicat. Il y voit une innovation juridique qui apporte un élément permettant d'associer le public et la société civile à la prise de décision sur les biotechnologies.

Par contre, Guy KASTLER rappelle qu'actuellement, au sujet de la réglementation OGM, le gouvernement procède de la même manière que pour les essais de Colmar, à savoir donner déjà la réponse dans la formulation de la question qu'il pose au panel. En effet, il demande au HCB de faire des propositions sur les techniques qu'il aurait identifiées comme ne rentrant pas dans le champ d'application de la réglementation OGM, alors que seul le comité scientifique a publié un rapport d'étape sur le sujet, mais que le HCB n'a encore produit aucun avis sur cette question. Pour lui, la première question à laquelle le comité doit répondre et à laquelle il n'a jamais répondu est celle qui concerne le fait de savoir si ces techniques entrent ou non dans la réglementation OGM. Guy KASTLER craint en effet que si ces techniques OGM changent de nom, elles ne seront plus sujettes à la réglementation OGM. Il questionne également l'utilité du HCB dans ce cas de figure, car n'étant plus OGM, les produits issus de ces techniques ne seront plus évalués par le HCB et il n'y aura plus non plus de participation du public à la décision parce qu'il ne s'agira plus d'un problème environnemental, sanitaire, socio-économique ni éthique. Dans ce cas, les variétés modifiées par ces techniques passeront seulement devant les sections du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS). Comme, pour ce Comité, le procédé d'obtention est un secret industriel auquel il n'a pas accès, des OGM arriveront sur le marché sans aucune évaluation spécifique, ni information, ni traçabilité, ni suivi (ce qui pose un problème pour les paysans et pour les consommateurs). Guy KASTLER ajoute enfin que le ministre demande de réfléchir sur des techniques dont le HCB aurait déjà jugées du statut réglementaire. Or, le rapport d'étape du conseil scientifique du HCB a une valeur scientifique, mais ne peut pas avoir de valeur juridique car ce comité n'a

pas de compétence juridique. Lorsque le HCB donne un avis, il doit y avoir une recommandation du CEES qui est le seul comité à avoir une compétence juridique; or, le CEES n'a produit aucune recommandation sur ce sujet.. Pour Guy KASTLER, la question posée par le Ministre est non seulement fermée en faisant dire au HCB ce qu'il n'a pas dit, mais elle ne peut plus être discutée car le bureau du HCB a déjà tranché. Pour lui, il s'agit d'une démonstration de la "magie" de la construction institutionnelle de l'acceptabilité sociale d'une décision ministérielle.

Arie RIP a commencé sa présentation avec une déclaration d'intérêts. La première étape du projet de l'INRA à Colmar a débuté avec un exercice d'évaluation technologique interactive en 2001/2002, dans lequel Arie RIP était impliqué en tant que Président du Conseil consultatif. Il avait pour mission de faire un retour à l'INRA sur la qualité du processus mis en œuvre et ces conclusions. En 2003, l'INRA décide que des essais en champ pourraient être organisés, met en place un comité local de suivi avec pour objectif d'aider à concevoir ces essais en champ. Les essais ont débuté en 2005, après l'accord donné par le Ministère de l'Agriculture, et se sont déroulés sans véritables incidents jusqu'en août 2010. Les essais ont été détruits par des militants. Cela a littéralement choqué les équipes de l'INRA qui pensaient avoir déroulé le projet correctement. Une année après, Arie RIP a été chargé par le directeur de l'INRA d'effectuer une évaluation rétrospective des événements du projet. L'objectif de cette évaluation était d'étudier la façon dont le projet s'était déroulé, d'en tirer des leçons et d'apprendre à faire face à ce genre de situation controversée.

Arie RIP a expliqué qu'à l'époque, la situation n'était pas nouvelle pour l'INRA de Colmar qui devait déjà faire face à d'autres controverses, comme celle liée aux essais de Rothamstead portant sur le blé. Un groupe de militants a annoncé qu'ils allaient décontaminer les champs utilisés pour les essais. Les scientifiques ont alors appelé au « dialogue, pas à la destruction », en lançant une pétition visant à arrêter la destruction de leurs recherches et en publiant une déclaration explicite expliquant que si ce travail était détruit, les biologistes ne connaîtraient jamais les résultats des essais sur le terrain et ne seraient donc pas en mesure de tirer des conclusions.

En dépit de la demande des scientifiques, aucune réunion de concertation n'a eu lieu. Les militants ont annoncé qu'ils allaient détruire les champs et un agriculteur produisant des produits bio a fait irruption sur le site des essais. Arie RIP a mentionné ceci pour souligner qu'il est important de comprendre ce qui s'est passé ici, et que le drame de ce genre de conflit peut éloigner l'attention des leçons qui peuvent être tirées de telles situations sur la co-construction et les trajectoires qui y mènent.

C'est alors que l'évaluation de Arie RIP a débuté : l'équipe a identifié le cadre du projet et a rapidement compris que le problème n'était pas juste lié à la trajectoire des essais de Colmar. Au-delà des projets de développement et des stratégies internes à l'INRA, l'INRA évoluait dans un monde plus vaste, et était notamment entourée de deux entités particulièrement critiques : la Confédération paysanne, qui jouait le rôle de chien de garde et suivait attentivement l'avancement du projet, et le Haut Conseil des Biotechnologies, qui devaient commenter les essais en champ ainsi que leur éventuelle poursuite.

Un dialogue précoce a eu lieu, au sein de l'évaluation technologique interactive, sur les éventuels essais de vignes GM sur le terrain, la conclusion fut un « oui conditionnel »

(nécessitant la création d'un Comité de suivi composés de parties prenantes locales et nationales), mais aussi un « non conditionnel » de la part d'une minorité.

De 2003 à 2005, le projet de Colmar est devenu un environnement à part. Les médias se sont préoccupés de la mise en place de l'expérience et des articles ont été publiés sur la légitimité de cette expérience et la façon d'en réduire les risques. Le Comité de suivi a joué un rôle très important car il a contribué à la mise en place des axes de recherche du projet. Il ne s'agissait donc pas, en pratique, d'un comité de suivi distinct, censé occuper une position distante par rapport au projet et émettre des commentaires. Il s'agissait là d'un comité participant activement aux essais. Arie RIP a fait référence à un article portant sur les essais de Colmar publié dans une revue internationale, autorisé par le Comité de suivi et publié en 2010 (soit avant la destruction des champs d'essais). Arie RIP rappelle que les membres de cet environnement se sont vus comme une sorte de bande de Gidéon, essayant de faire ce qu'il faut mais sans beaucoup de soutien extérieur.

Dans cette évaluation rétrospective, un certain nombre d'outils analytiques ont été utilisés, notamment la notion de « lock-in » (menant à la dépendance de trajectoire), qui a permis de comprendre ce qui s'est passé, de l'évaluer et parfois d'anticiper ce qui aurait pu se produire. L'évaluation s'est également intéressée au processus dit « stage gate process » (processus avec étapes et points de contrôle), aux espaces d'interactions, aux architectures d'argumentation. Au lieu de formuler des recommandations, différents scénarios ont été proposés sur ce qui aurait pu se produire si l'INRA avait pris des décisions différentes (recommencer les essais après la destruction des champs, ou revenir aux fondamentaux de l'essai, ou céder face aux résistances).

Arie RIP suggère que le « stage gate process » peut être une approche intéressante pour appréhender ce qui s'est passé : Cette approche consiste à examiner les processus en place, à les gérer au fil du temps, et à étudier les points de contrôle (étapes) et les « portes » où des décisions doivent être prises ; une fois que le projet a franchi un point de contrôle, il progresse jusqu'au point de contrôle suivant. Le projet de Colmar a fait l'objet d'un « gate review » entre 2001 et 2003 (examen au point de contrôle), qui a conduit à la décision d'effectuer les essais sur le terrain. La préparation des essais a débuté en 2005, après examen et autorisation par le Ministère de l'Agriculture. Le Comité de suivi est devenu partie intégrante de l'environnement de la trajectoire, co-construisant sa conception et s'identifiant à son objectif.

Il y a donc eu pour l'ensemble du processus une sorte de « lock-in » social, qui constituait également un « lock-in » technique, en raison des mesures de confinement qui ont limité la pertinence générale des essais. L'une de ces mesures consistait à écarter les viticulteurs afin de limiter leur participation.

C'est en 2010 qu'a eu lieu la destruction effective des champs d'essais : cela a entraîné un « gate » (point de contrôle) pour l'INRA, et d'autres acteurs ont joué un rôle dans le « gate review » correspondant, qui a duré un certain temps.

Arie RIP a ensuite expliqué qu'il était important d'identifier les espaces d'interaction formels et informels entre les acteurs : le Haut Conseil des Biotechnologies (accompagné de son Comité économique, éthique et social), l'INRA (à différents niveaux, notamment celui des directeurs), le projet de Colmar lui-même (y compris son Comité de suivi), la Confédération paysanne (divisée en plusieurs fronts) et des espaces ad hoc (tels que le projet d'évaluation de

technologie interactive, ainsi que le procès des militants impliqués dans la destruction des champs d'essais).

Arie RIP ajoute que ces espaces étaient en réalité liés. Il existait une sorte de partenariat formel entre l'INRA et la Confédération paysanne qui a tenté de faire face à leurs défis respectifs. Il y avait aussi des liens informels avec le Comité de liaison, dont le but était de communiquer certaines décisions, puis de les discuter de façon formelle. Des jeux stratégiques se sont également déroulés et ont conduit à d'autres ramifications : par exemple l'INRA ou peut-être le Ministre de l'Agriculture, a souligné les contributions constructives du Comité de suivi, y compris les membres de la Confédération paysanne. En conséquence, la Confédération paysanne s'est sentie compromise, et a essayé de prendre ses distances. Tout cela a fini par créer des tensions au sein même du Comité de suivi.

Un autre aspect concerne la manière dont s'est structurée l'architecture de l'argumentation. Le point de départ du projet de Colmar est le GFLV (virus du court-noué de la vigne), l'une des principales maladies de la vigne et qui est responsable de pertes importantes. Il est possible de lutter contre les nématodes dans une certaine mesure, mais pas contre le virus de la maladie en tant que tel. Il faut donc étudier de nouvelles méthodes de lutte. Ensuite, il y a le portefeuille de projets de recherche de l'INRA (jachère, plantes nématicides, variétés de reproduction, résistance au virus) dont l'essai sur les OGM ne constitue qu'une partie. Selon l'INRA, les essais en champs d'OGM étaient acceptables grâce à l'application de mesures strictes de confinement et à un accord conclu avec les acteurs de la société civile. Cette architecture présentait plusieurs vulnérabilités, l'une étant l'acceptabilité : en effet, les arguments présentés pouvaient être critiqués et souvent, aucune argumentation suffisamment solide ne pouvait les défendre pleinement. Un autre point de vulnérabilité était dû au fait que les essais sur les OGM ne constituaient finalement qu'une petite partie du programme de recherche de l'INRA. Une autre vulnérabilité concernait l'importance toute relative des pertes dues au GFLV : d'autres maladies peuvent en effet avoir des conséquences plus désastreuses. Pour conclure sur ce point, si l'ensemble de l'argumentation initiale manque de pertinence et est par conséquent « déjà minée », alors tout l'édifice de l'argumentation est susceptible de s'effondrer.

Arie RIP soulève la question suivante : existe-t-il des architectures productives ? Pour y répondre, Arie RIP a identifié une stratégie consistant à consolider et protéger le point de départ. Une autre stratégie, suivie par le Haut Conseil des Biotechnologies à l'époque, est d'appréhender les questions relatives aux OGM au cas par cas. Dans ce cas, il est possible d'explorer vers le bas ou vers le haut l'architecture de l'argumentation, bien qu'une approche au cas par cas ne facilite toutefois l'établissement aisé des conclusions.

Arie RIP mentionne plusieurs scénarios d'avenir possibles, qui ont été construits en sélectionnant certaines connexions et événements déclencheurs, puis en considérant leurs répercussions et l'évolution de la situation susceptible d'en découler. Trois scénarios ont été identifiés : un scénario d' « avancement en force », dans lequel l'INRA aurait pu aller en écartant les possibles critiques en déplaçant les essais sur un terrain militaire, un scénario de « compréhension des mécanismes de base » (plutôt que de s'intéresser aux mécanismes plus complexes), dans lequel le centre de recherche de Colmar aurait opté pour un pluralisme technologique, et un scénario de « réduction des pertes », dans lequel le centre de Colmar aurait abandonné cette approche pour se concentrer sur d'autres sujets.

Arie RIP a terminé sa présentation en exposant les enseignements tirés de ce projet. Le premier enseignement est de continuer à ouvrir les trajectoires de recherche à la co-construction et la co-production. Le second enseignement fait référence aux non linéarités : Il mentionne brièvement qu'il est important d'examiner les répercussions de chaque scénario, d'envisager la place du projet lui-même dans ces scénarios, et de rechercher activement des liens tissés par des « entrepreneurs de rapprochement » (« linking-pin entrepreneurs ») dans les différents centres de l'INRA. Ceux-ci sont tout aussi importants que les processus formels, et l'INRA peut faciliter cela, sans pouvoir toutefois l'organiser complètement.

QUESTIONS / REPONSES

Un participant indique que France Nature Environnement a été sollicitée pour participer à ce groupe de travail et la question posée était celle énoncée par Guy KASTLER (comment planter les OGM ?) et non celle énoncée par Pierre-Benoît JOLY (fallait-il les implanter ou non ?). Il indique que c'est la raison pour laquelle la FNE a refusé d'y participer. Il précise toutefois qu'un membre du réseau FNE a accepté de participer au groupe.

Pierre-Benoît JOLY précise qu'il y a eu deux questions posées, d'abord celle de la mise en place de plants transgéniques auprès du groupe de travail, puis celle des moyens auprès du comité local de suivi. Le participant parle du comité local de suivi, non du groupe de travail qui a fait l'objet de l'exposé.

Claire MARRIS indique qu'elle est extrêmement frappée d'entendre que des personnes n'ont pas compris la méthode 15 ans après. Elle indique que la méthode choisie à l'époque était d'inviter des individus d'opinions variées au groupe de travail et non des structures. Elle note toutefois leur désaccord sur la méthode.

Guy KASTLER indique qu'il est important de distinguer les individus des structures, ce qui rejoint le point soulevé par Claire MARRIS. Il remet en cause l'instrumentalisation du travail de recherche de Claire MARRIS et Pierre-Benoît JOLY par la communication institutionnelle de l'INRA, et non ce travail lui-même.

Pierre-Benoît JOLY rejoint Guy KASTLER et Claire MARRIS en affirmant que l'INRA n'est pas un ensemble monolithique. Il indique que Claire MARRIS et Pierre-Benoît JOLY n'étaient pas en accord avec la communication de l'INRA visant à mettre en avant les OGM comme seul remède au court-noué. Pierre-Benoît JOLY aurait souhaité que l'INRA pose une double question à savoir "pourquoi a-t-on besoin de cet essai du point de vue de la production de connaissance ?" et "pourquoi est-il légitime que l'INRA dans sa fonction de production de connaissance réalise cet essai ?" mais il n'y a pas eu, de son avis, d'argumentation convaincante en ce sens et il indique son désaccord avec l'INRA sur ce point.

Un autre participant (faucheur de la Confédération paysanne) souhaite indiquer qu'en tant qu'agriculteur, il souhaiterait que des questionnements sur les alternatives aux pesticides (avec par exemple de la phytothérapie ou des produits naturels) soient portés par l'INRA et non seulement par des associations ou groupements d'agriculteurs.

6. Table ronde « Participation dans la recherche et dans l'expertise – quelles attentes ? Quelles conditions de la concertation / participation ? Que peut-on apprendre des expériences récentes d'ouverture à la société civile ?

Au-delà du sujet spécifique des OGM, certains sujets suscitent des interrogations et des clivages en général. La table ronde prendra du recul par rapport à la thématique des OGM pour débattre de manière plus large des formes de participation des publics et des éléments qui contribuent à la qualité des débats dans le cadre des projets ou programmes de recherche ou d'expertise. La table ronde s'intéressera notamment aux expériences d'organismes qui mènent depuis plusieurs années des programmes d'ouverture à la société civile (l'INERIS et l'ANSES), au programme REPERE du ministère de l'environnement, ainsi qu'aux attentes du monde associatif. L'analyse de ces expériences de participation pourra être complétée par l'apport d'un chercheur travaillant sur ces questions. Les procédures de concertation sont-elles trop fermées ? La place de l'expert sera également abordée.

Intervenants:

Gérald HAYOTTE – *CFDT (Confédération française démocratique du travail) / Président de la Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise (CORE) INERIS*

Claude GILBERT - *Président du Comité Economique Ethique et Social du HCB (haut conseil des biotechnologies)*

Jean-Michel FOURNIAU - *Directeur de recherche au laboratoire Dynamiques Économiques et Sociales des Transports, membre de la Commission pluraliste REPERE*

Lionel LARQUE - *Délégué général de l'ALLISS (Alliance Sciences-société)*

INTERVENTIONS

Que va-t-on définir comme science ou comme question scientifique légitime à porter au débat ?

Lionel LARQUE souhaite tout d'abord apporter des éléments de réflexion en répondant à la question des rapports aux sciences et à la connaissance en général. Il pense que notre regard est obnubilé et perturbé par le fait que nous parlons essentiellement de sujets qui font l'objet de débats polarisés dans l'espace médiatique. Prendre la partie de ces questions polarisées pour le tout des rapports de la recherche des sciences et les sociétés en général est une erreur pour Lionel LARQUE. Pour lui, ces conflits ne reflètent pas la totalité de ces rapports alors qu'ils sont les seuls dont on parle et qui occupent l'espace médiatique.

Il reconnaît que l'immense majorité des interactions est conflictuelle et poreuse mais sur un terrain de conflictualité positive (comme par exemple dans l'ergonomie du travail, l'archéologie préventive, la chimie environnementale ou la linguistique) où les personnes

avancent ensemble et dans un état de « montée en intelligence ». Selon lui, toutes les disciplines scientifiques sont impactées par ces interactions, et de façon bien plus massive qu'on ne le reconnaît en règle générale.

Lionel LARQUE précise ensuite la raison de cette conflictualité. Par invariant anthropologique, toute société dont la démographie est grande (au-delà de quelques centaines d'individus) se complexifie et, les tâches, les fonctions, les statuts et les savoir-faire se retrouvent divisés et hiérarchisés. Le champ des savoirs et des connaissances ne fait pas exception et une des conséquences est la parcellisation des savoirs et savoir-faire. C'est notamment au milieu du XX^{ème} siècle que la connaissance a effectivement été confiée à une partie de la population, en fonctionnant des gens et en construisant des espaces légitimes qui se sont progressivement pensés comme des monopoles de la production de savoir, et de connaissances « vraies » et légitimes. Cette société complexe où l'on divise les tâches et les fonctions génère des conflits systématiques sur tous les champs de la production de la connaissance. Historiquement, ceci opère un coût très important et longtemps ignoré dans nos sociétés, en marginalisant, dénigrant voire ignorant d'autres catégories de savoirs que scientifiques.

Lionel LARQUE explique ainsi que c'est un état de fait et que toutes les infrastructures tentent de pacifier ces rapports de force symboliques que la société, en engendrant ce que certains nomment une économie de la relation permettant de faire du lien entre catégories de population et entre catégories de savoirs.

Quand il y a clivage, comment aborde-t-on ces questions (le questionnement lui-même) ?

Avant d'aborder la question du clivage, Claude GILBERT souhaite aborder un point qui concerne la société civile organisée, celui des asymétries. Pour lui, le terme de parties prenantes égalise les acteurs et crée, d'après lui, une certaine fiction : en se mettant autour de la table, que ce soit au HCB ou ailleurs, les représentants de la société civile se trouvent avec des possibilités, des capacités et des ressources très différentes, rendant les positions très inégalitaires.

Claude GILBERT explique que lors d'un échange avec un représentant d'une association souhaitant intégrer le HCB, celui-ci lui a confié que sa structure allait avoir un problème de temps et de moyens à consacrer aussi bien pour venir aux réunions, analyser les dossiers que pour effectuer une expertise. Il propose donc de trouver les moyens de réduire cette asymétrie. Il suggère que, puisque les grandes entreprises ont des capacités d'expertise internes, il serait logique que ceux qui disposent dans ce domaine de moins de moyens trouvent des appuis du côté de la recherche publique (l'INRA par exemple). Claude GILBERT réaffirme ainsi la nécessité de se pencher sur la façon dont on peut réduire les asymétries avant de vouloir réunir les acteurs du débat dans un même espace.

Gérald HAYOTTE mentionne son expérience dans les structures organisées, dans le monde syndical, au sein des comités de dialogue en place, ainsi qu'à la Commission d'Orientation de la Recherche et de l'Expertise de l'INERIS (CORE) issue du Grenelle, qui existe depuis 5 ans. Il décrit la CORE comme un lieu de dialogue organisé, composé de 16 membres avec 5 collègues différents (industriels, syndicats, associations, élus, experts), qui tire son existence de la volonté de créer, dans les EPIC (L'ANSES, l'IFSTTAR, l'INERIS, l'IRSN, IRSTEA...), des structures dites « d'ouverture à la société civile ». C'est dans ce contexte que l'INERIS a proposé la mise en place de débats autour des sujets scientifiques qu'il traite, afin

d'enrichir son propre questionnement par un croisement d'approches scientifiques et citoyennes. Décloisonner, dialoguer, et faire en sorte que le scientifique, l'expert, s'enrichissent des questionnements et des avis de la société civile... Et réciproquement, bien entendu ! (Ou comment reformuler le questionnement et/ou réorienter un sujet ?). Pour Gérard HAYOTTE, cette démarche est une forme de délibération participative.

Concernant l'orientation de la recherche et de l'expertise par la CORE, Gérard HAYOTTE souhaite rester modeste, compte-tenu du peu de retour d'expérience. En effet, le grand nombre de programmes de recherche et de domaines d'expertises portés par l'INERIS, amène la CORE à se limiter à des regards et à des avis très généralistes... Elle n'hésite cependant pas à demander des « approfondissements » sur tels ou tels sujets qui intéressent ses membres. Gérard HAYOTTE juge très intéressant le fait de pouvoir bénéficier, dans cette instance où « l'intuitu personae » est la règle, de la participation d'un panel de personnes venant d'horizons différents, ayant des expériences très diverses, permettant ainsi une complémentarité et par là même, une grande richesse. Gérard HAYOTTE explique qu'il vient siéger au sein de la CORE avec sa sensibilité personnelle, orientée santé au travail, mais également de militant syndical de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), ce qui l'amène, par exemple, à réfléchir, en premier lieu, sur l'utilisation de produits chimiques par les salariés au sein des entreprises ; plus peut être que sur les expositions citoyennes, bien qu'il faille, là aussi, faire en sorte de privilégier une approche globale... Les ONG, quant à elles, portent peut être plus un regard sur les conséquences environnementales. La richesse réside aussi dans toute la connaissance transverse qui se fabrique (découverte de ce qu'est une organisation syndicale pour une ONG, et vice versa, pour ne citer que cet exemple), dans la construction de réseaux, voire l'établissement de synergies, comme c'est le cas actuellement, sur les nanotechnologies, entre certaines ONG et la CFDT. Il y a bien, simultanément, un travail collégial au sein de la CORE, sur les sujets qui intéressent l'Institut, et, parallèlement, des interactions entre membres. Pour Gérard HAYOTTE, ces deux dimensions sont d'une grande richesse et relèvent de la même mécanique : l'écoute de l'autre !

Concernant l'apport bien particulier de la CORE, Gérard HAYOTTE défend l'approche « citoyenne ». Il rappelle que les membres sont des représentants de la société civile, dans toutes ses composantes, et qu'ils n'ont pas, à proprement parler, à être des experts. Il mentionne que le rôle des membres, au sein de la CORE, est de poser des questions, y compris certaines qui peuvent être jugées, de prime abord, un peu intuitives, voire naïves. L'intérêt est aussi d'exprimer, face aux scientifiques, des ressentis, des perceptions, des appréhensions et... quelques avis bien argumentés aussi ! Si les citoyens en arrivaient au même type de questionnement que des experts et sous le même « angle », cela dénaturerait l'esprit de telles commissions. Pour la richesse des échanges, il est essentiel de conserver cette « distance » d'approche. L'expert et le néophyte. A défaut, cette confrontation que nous expérimentons perdrait beaucoup de son sens.

Gérard HAYOTTE explique également que l'échange entre les citoyens et les experts ne suffit pas au débat, et surtout à la prise en compte des attentes citoyennes : Le jeu d'acteurs qui faisait débat lors et autour du Grenelle, en 2007, est bien ce « jeu à trois » ; citoyen-expert-décideur. Partant de l'idée et du constat que la défiance était grande, et aujourd'hui encore, à l'endroit de l'expert et plus encore du décideur, il était nécessaire et indispensable de reconstruire une compréhension mutuelle et la confiance. Prenant l'exemple de l'Anses et du débat sur les nanotechnologies, il précise que si le politique ne prend pas en compte les recommandations, en légiférant, en imposant la précaution et la prévention en tant que de

besoin, en posant des interdits et des restrictions... il y aura forcément beaucoup de déceptions, car l'utilité du travail des autres parties, experts comme citoyens, s'en trouvera amoindrie. Il résume son propos en indiquant que les acteurs politiques doivent avoir, non seulement la volonté de mettre en place des structures en leur donnant les moyens pour que celles-ci fonctionnent, mais aussi s'approprier la matière et la transformer en décision.

Gérald HAYOTTE revient sur ce thème de la défiance des citoyens envers les décideurs, mais également envers les experts, et cite, pour mémoire et parce que c'est presque une caricature de ce qu'il développe, l'accident de Tchernobyl. Dans les jours qui suivirent l'accident, les médias allemands livraient des informations objectives et des conseils quant à la conduite à tenir, à la population, pendant que les politiques et experts français affirmaient, à longueur d'interviews, qu'il n'y avait pas de problème. « Evidemment, sans passeport, le dangereux nuage n'avait pas pu franchir le Rhin ! ». Plus sérieusement, cette affaire et quelques autres entachèrent lourdement l'image que l'on peut se faire de la rigueur et de l'honnêteté de l'expert et du décideur. Et chacun comprendra que c'est aujourd'hui un travail essentiel, mais, aussi complexe et de longue haleine, que de reconstruire cette relation apaisée et cette confiance.

Pour revenir à des choses plus d'actualité et reprendre le sujet des nanotechnologies précédemment évoqué, Gérald HAYOTTE précise que, lorsque les experts, répondant à des questionnements citoyens, indiquent que certains nanotubes de carbone, sous forme « d'aiguille », sont mis en œuvre et qu'il est scientifiquement démontré que ceux-ci présentent exactement les mêmes dangers que les fibres d'amiante, des décisions s'imposent sans attendre ! Ce débat a eu lieu en 2014, au sein du comité de dialogue Nanos de l'Anses et l'on aurait pu penser que les décideurs, informés, donnent suite à ces exposés scientifiques et à ces débats, en interdisant dans les meilleurs délais, ces nanomatériaux incriminés. A l'heure où nous échangeons, sauf si cela lui avait échappé, indique Gérald HAYOTTE, rien n'a été fait en ce sens et en terme d'interdiction !

Faut-il une participation plus importante ? Quelles modalités de gouvernance de la participation ?

Pour répondre à ces questions, Jean-Michel FOURNIAU rappelle tout d'abord que, dans les situations de controverse ou de conflit sur les risques, l'asymétrie est structurelle : chacun a des prises sur l'autre, mais ces prises sont inégales. Pour lui, il n'y a donc pas de situation de domination exclusive, mais des influences fortement dissymétriques. La participation vise à réduire les asymétries existantes en donnant une place aux simples citoyens et à la société civile. Jean-Michel FOURNIAU tient à distinguer la participation des « citoyens ordinaires » de celle des parties prenantes. Si on prend les citoyens ordinaires (les « profanes »), la France hérite d'une culture républicaine très élitiste opposant participation et décision. Elle se traduit par une définition du « bon citoyen » apte à discuter en vue de l'intérêt général, comme étant celui qui n'a aucun intérêt dans le débat, pas d'intérêts particuliers à faire valoir, par opposition aux citoyens engagés et aux parties prenantes constituées autour d'intérêts légitimes. Pour les conférences de citoyens, on le recherche avec le tirage au sort, mais en écartant les citoyens directement concernés par les sujets débattus.

À partir d'un travail sur le rôle des parties prenantes à l'ANSES qu'il termine, Jean-Michel FOURNIAU constate que le rôle confié aux parties prenantes dans des structures équivalentes à la CORE de l'INERIS n'est pas d'entrer dans le processus d'expertise mais de l'orienter. Il convient selon lui d'opérer la distinction entre être directement partie prenante

des processus d'expertise ou l'être dans des processus d'orientation, car ce ne sont pas les mêmes types d'activité.

Jean-Michel FOURNIAU évoque le programme REPERE dont le caractère distinctif par rapport aux autres programmes de recherche du MEEM est qu'il n'a retenu que des projets qui étaient proposés et réalisés conjointement par une association et un laboratoire de recherche. L'analyse des réponses aux appels à projet a conduit à une typologie des partenariats à l'œuvre dans le programme REPERE en 3 grands types. Dans un premier type, le partenariat vise d'abord à une meilleure interaction entre chercheurs et associations, à donner une place aux parties prenantes : il s'inscrit dans un horizon civique consistant à contribuer à démocratiser le fonctionnement de la recherche et de l'expertise publique. C'était par exemple l'objet d'une recherche entre FNE et INRA pour définir la place des associations dans l'orientation de la recherche. On est donc proche de ce que fait une CORE. D'autres projets s'éloignent de ce premier type en ce qu'ils sont d'abord conçus autour d'une controverse au sein de réseaux sociotechniques, déclencheuse du partenariat. Deux profils-types peuvent alors être distingués. L'un rassemble des représentants de différentes parties d'un problème public controversé, pour former une sorte de communauté de politique publique : différentes problématisations concurrentes et/ou valeurs normatives s'affrontent et coexistent au sein du même projet, donnant lieu à deux types de travail critique en tension : une « critique radicale » *vs* une « critique régulatrice ». C'est typiquement le cas de la recherche sur la vigne qui se poursuit à Colmar par l'INRA et diverses associations. Ce qui rassemble les partenaires doit être continuellement rediscuté, redéfini pour continuer à alimenter le travail, afin que les acteurs recherchent ensemble des solutions, tout en prenant en compte leurs divergences de buts. Un dernier profil-type se caractérise au contraire par une convergence explicite autour de valeurs partagées et d'une volonté d'aboutir à une problématisation commune. Dans ce cas, le partenariat vise à construire une « coalition de cause » afin de fortifier cette cause dans l'espace public, dans une perspective de réforme. Le travail critique est alors plutôt de type « régulateur » mais il suppose un équilibre entre les parties et son maintien dans le temps. C'est par exemple le cas d'une recherche conduite entre l'INRA et le réseau Semences paysannes. Il faut que les chercheurs reconnaissent les paysans pour leurs savoirs dans les semences paysannes.

Il conclut en soulignant que ces différents types de partenariat sont toujours asymétriques. L'asymétrie se joue autour de la légitimité des enjeux qui sont débattus et de la légitimité de ceux qui les portent. Il faut être attentif, au cas par cas, à ce qui s'échange dans chaque situation, car les asymétries existent dans tous les cas mais de manière différente.

Lionel LARQUE prend comme exemple le champ de la justice. Il explique que la justice prud'homale (issue de corps constitués : patronat, syndicat, ouvriers) et celle d'assises, basée sur le même modèle représentatif que la conférence de citoyens (rituel symbolique de légitimation qui est fondé sur l'idée qu'un citoyen tiré au hasard a plus de chance d'être « hors »), sont tout aussi pertinentes, bien que ces deux formes différentes de légitimation ne s'appliquent pas dans le même cadre. D'un côté le rituel de légitimité se fonde sur des corps intermédiaires, de l'autre sur des citoyens. Les deux ont leur vertu, leur pertinence, mais ceux-ci sont bien distincts.

Claude GILBERT réagit aux propos de Jean-Michel FOURNIAU en indiquant qu'il ne s'agit pas pour lui d'une question d'asymétrie dans les positions, mais dans les accès aux ressources, dans les capacités à mobiliser différents types de savoirs. Pour lui, le concept de

« partie prenante » est un concept égalitaire qui ne prend pas suffisamment en compte les possibilités et contraintes propres aux différentes parties prenantes.

Jean-Michel FOURNIAU précise qu'il partage l'avis de Claude GILBERT. Il a d'ailleurs constaté dans la littérature portant sur les parties prenantes que l'emploi du terme est fondé sur une dissymétrie entre les parties prenantes. Il juge important de comprendre ce qui s'échange entre les parties prenantes, ce qui peut fonctionner ou pas et ce qui mène au « *clash* ». Il ajoute que malgré cette asymétrie, des échanges ont lieu et conduisent les parties prenantes à ne pas remettre en cause le fait de ne pas rentrer plus en avant dans les critères d'expertise. Par exemple, ils échangent la légitimité épistémique de l'ANSES (qui répond aux critères généraux de l'Agence Européenne pour l'Environnement) qui affirme que c'est une bonne recherche, contre de la reconnaissance sociale et un rôle dans l'ensemble du processus de décision.

Gérald HAYOTTE s'interroge sur l'efficacité réelle des réunions citoyennes. De quels citoyens parle-t-on, finalement ? Au risque d'être caricatural, 65 millions de citoyens, c'est 65 millions d'avis... Et il est sans doute « mission impossible » que de faire la synthèse ! Il ajoute ne se reconnaître et ne parler là, volontairement, que des structures organisées et fait même part de sa défiance envers celles qui ne le seraient pas ! Il rappelle, pour exemple, le débat public sur les nanotechnologies de 2009-2010, où des acteurs organisés venaient avec des questionnements et des avis construits, pendant que quelques « extrémistes », incapables de participer à un débat et surtout « d'écouter l'autre », empêchèrent qu'il ait lieu par le biais de pratiques bien peu démocratiques...

Un autre participant demande s'il existe des exemples d'initiatives de recherche participative où les questions posées aux chercheurs ont pu induire un changement de question de recherche. Plusieurs intervenants répondent positivement à ce questionnement.

Lionel LARQUE rappelle qu'il faut distinguer une question « à la recherche » à une question « de recherche ». De plus en plus, ce temps d'incubation fait partie intégrante du processus de recherche, encore mal défini. Toutefois, dans le domaine de la santé, par exemple, l'influence sur l'agenda global de recherche des associations de malade, mais aussi sur les protocoles, les priorités de recherche ont été déterminants. Nous observons des évolutions équivalentes dans le domaine actuel des transitions industrielles et écologiques, en chimie environnementale par exemple.

Lionel LARQUE tente de résumer un questionnement évoqué dans la salle. Il se demande pourquoi le corps social doit aussi s'investir dans des questions de recherche, y compris économiquement, professionnellement, politiquement, socialement dans la coproduction de savoirs, malgré l'existence de certaines instances de recherche. Il ajoute que l'enjeu, pour lui, est de comprendre si le type d'hypothèses et de connaissances que produisent des coopérations entre acteurs qui n'ont pas le même statut est de nature différente que celui produit par une question de recherche adressée à des professionnels de la recherche scientifique.

Jean-Michel FOURNIAU veut séparer les questionnements et rappelle que dans le rapport de l'INRA rendu sur les sciences participatives (le rapport HOUILLIER), la définition adoptée des sciences participatives (associer des non-professionnels de la recherche à la production de connaissance scientifique) ne prend pas en compte les dispositifs incluant les parties prenantes dans l'orientation de la recherche. Selon lui, il faut faire cette distinction au moins

analytiquement. Mais elle conduit le rapport HOUILLIER à exclure le programme REPERE ou des dispositifs du type CORE, mis en place à l'ANSES, à l'IRSN ou à l'INERIS, du champ des sciences participatives. Cette distinction conduit donc à une définition restreinte de la recherche participative.

Pour un exemple de recherche participative, Jean-Michel FOURNIAU cite le cas du centre INRA de Colmar où, malgré le fauchage des pieds de vigne OGM, la recherche a continué autour de Jean MASSON, mais avec d'autres acteurs et en changeant la question de recherche. Il propose ainsi de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le dispositif d'évaluation participative n'a finalement pas abouti alors que, en changeant la configuration, en constituant un dispositif partenarial de recherche, notamment dans le cadre du programme REPERE, les expérimentations ont continué.

Claude GILBERT se demande dans quelles conditions une partie prenante dite « non-puissante » peut effectivement apporter sa contribution au débat. Il y a de fait, socialement parlant, des inégalités entre les différents savoirs. Des contributions reposant sur des publications scientifiques tendent à avoir socialement plus de valeur. Pour remédier à cette situation, les acteurs en position de profanes sont conduits à intervenir de multiples façons. Ce peut-être en faisant valoir des savoirs liés à leur propre expérience, à leur propre pratique, en faisant en sorte que ces savoirs acquièrent une certaine légitimité. Ce peut-être aussi, comme dans le cas de responsables de l'Association Française contre les Myopathies, en ayant une connaissance suffisante des enjeux propre à la communauté scientifique pour peser sur les orientations de la recherche via les soutiens accordés. Bref, les profanes ont souvent un « devoir d'intrusion » dans le champ scientifique s'ils veulent se faire entendre par les acteurs producteurs de connaissance. De là, la difficulté de séparer ce qui relève de la sphère scientifique et de la sphère profane.

Un public plus éclairé et plus critique permet-il d'éviter/de dépasser l'idée sous-tendue par la phrase : « cette réaction est irrationnelle, on ne peut pas discuter » ?

Lionel LARQUE répond négativement et souligne la distinction fondamentale entre cibler un individu et cibler un collectif. Les processus pédagogiques intellectuels scientifiques qui tendent à penser qu'une classe de 20 élèves va être une classe intelligente car les 20 élèves sont intelligents est une vue inconsistante. Un collectif d'agents rationnels n'est pas un collectif rationnel. Pas plus que l'inverse. Or notre épistémologie éducative cible de façon prioritaire des atomes-élèves par des groupes « apprenants ». Cet exemple peut se décliner dans le monde associatif ou syndical.

D'après Lionel LARQUE, il y a une vraie distinction entre les processus de capacitation d'une somme d'individus et ceux des collectifs humains (laboratoire, syndicat, entreprise). Les processus de recherche sont contraints par la visée d'éclairer une somme d'individus en prenant en compte l'idée démocratisante d'avoir 50 millions de citoyens éclairés sur le sujet, cela va donner une qualité au débat public. Pour Lionel LARQUE, la réponse est négative. Les processus permettant d'améliorer la qualité du débat ne relèvent pas des processus éducatifs pédagogiques relativement traditionnels. Par exemple, ce n'est pas la même chose de savoir si un militant syndical au sein de la CORE de l'INERIS monte en expertise, que si sa collectivité d'appartenance s'approprie l'objet et l'orientation de la recherche à l'INERIS.

L'idée de l'amélioration des processus de démocratie scientifique et technique est très récente dans nos sociétés (entre 20 et 30 ans tout au plus). Une grande partie des militants et de la société civile a commencé à s'appropriier les enjeux technoscientifiques, souvent à partir d'un point extrêmement critique, entendu sous son acception négative. Mais étant issue de la sociologie et de l'Histoire des sciences des années 1960-1980 et nourris à la critique des technosciences et des sciences des technologies, elle aborde ces enjeux avec un biais de lecture politique qui la freine sur ce qu'elle pourrait proposer comme nouvelle trajectoire (socio)technologique. Il ajoute que les mouvements sociaux devraient se départir de cette sociologie qui ne dit pas tout ce qu'une société doit penser politiquement, économiquement et cognitivement. Il pense que c'est dans cette période que nous sommes entrés.

Un intervenant demande si cette sociologie est enfermante. Selon Lionel LARQUE, la plupart des syndicats ouvriers ne sont pas montés en intelligence collective sur ces questions, car il ne s'agit pas d'une question politique qui est traitée comme un vrai enjeu de trajectoire des sociétés. Il met en avant le fait que ces syndicats éprouvent des difficultés à s'extraire de l'Histoire dont ils sont issus. Il voit aussi une différence radicale entre la participation de paysans à des conférences participatives et une organisation syndicale qui décide, stratégiquement et dans la durée, d'avoir une politique de production de connaissance pour elle même.

Comment et avec quels moyens ?

Gérald HAYOTTE explique comment la société civile peut, selon lui, contribuer à réécrire une question. Il prend l'exemple d'une saisine de la CORE sur une question posée par un membre : « Comment, dans les anciennes mines, peut-on extraire le gaz de houille et ainsi contribuer à diversifier le panel énergétique de la France ? ». Les experts de l'INERIS ont alors répondu par un exposé très bien structuré, en expliquant le principe d'extraction et en listant les incertitudes, les aléas, les dangers, les avantages et les inconvénients. Une approche d'expert de grande qualité, s'appuyant sur données scientifiques et techniques incontestables.

Mais deux questions d'ordres socio-économique et stratégique ont été posées par certains membres de la CORE : « Quel est le coût (rentabilité) de cette énergie ? ». Une telle étude, une telle orientation, un tel choix, nécessite bien, selon Gérald HAYOTTE, que l'on fasse une étude économique. Il précise même qu'elle doit être faite en amont... Si cela est rentable, on peut alors passer à l'étape suivante et examiner la faisabilité ! Deuxième question, indique Gérald HAYOTTE : « En plein débat sur la transition énergétique, à l'heure où l'on parle d'abandonner, pour les raisons que l'on sait, les énergies fossiles, est-il bienvenu de parler du gaz de houille ? » Le débat a été riche autour de ces deux questions. Il a notamment permis, indique Gérald HAYOTTE, de démontrer que la seule expertise scientifique ne suffit pas ! Et notamment au décideur pour faire des choix. Cette expertise est bien entendu indispensable, mais il faut impérativement lui adjoindre des données socio-économiques comme le demande d'ailleurs aujourd'hui l'Europe dans ses appels à propositions, dans le cadre des programmes de recherche qu'elle initie. Et l'on mesure bien là, conclut Gérald HAYOTTE, à travers cet exemple et d'autres, quels peuvent être les apports et les questionnements de la société civile... Et, dans le cas d'espèce, celui de la CORE de l'INERIS.

Est-ce Guy KASTLER (l'individu) ou la Confédération Paysanne (le groupe) qui monte en compétences ?

Guy KASTLER pense que c'est plus un problème de gouvernance de la recherche qu'un problème de capacité des chercheurs à venir travailler avec les parties prenantes. Dans les années 2000, dans le cadre d'une expérience pilote, et alors qu'il était secrétaire de l'Institut technique de l'agriculture biologique où il représentait la Confédération Paysanne, il a été amené à travailler avec Alain BOUQUET. Ce dernier, bien que pro-OGM, apportait volontiers ses connaissances et accompagnait le travail engagé par les acteurs bio qui ne voulaient pas d'OGM.

Dans les années qui ont suivi, Guy KASTLER a personnellement participé à 2 programmes de recherche impliquant des chercheurs de l'INRA et qui avaient reçu des financements essentiellement européens (il était plus difficile d'obtenir un financement national). Par contre, un projet financé par le Ministère de l'environnement n'a pu être réalisé à cause d'une décision de la direction de l'INRA (et non pas des chercheurs) qui refusait la participation à ce programme de la Confédération Paysanne représentée par Guy KASTLER qui avait soutenu l'arrachage des vignes de Colmar.

Guy KASTLER estime que la Confédération Paysanne a peut-être plus à dire sur les OGM car l'essentiel de l'agriculture alternative menacée par les OGM en France se trouve parmi les adhérents du syndicat. Pour la Confédération Paysanne, l'essentiel de la création de connaissances agro-écologiques repose aujourd'hui sur la transmission de savoir-faire de paysans à paysans. Les chercheurs peuvent y jouer un rôle d'animation et apporter leurs connaissances scientifiques. Ils permettent ainsi de progresser plus vite. Ces collaborations entre paysans et chercheurs existent et les paysans en sont demandeurs, malgré d'éventuels désaccords ou oppositions momentanés.

Lionel LARQUE souligne qu'il y a des questions qui ne se poseront quasiment jamais si le monde académique est le seul à se les poser. Le monde académique est un métier, une corporation avec des rapports de force, un bain culturel dans des champs et des trajectoires de question. Selon lui, c'est aussi une question de trajectoire des communautés. Pour rendre la recherche plus robuste au sens large du terme, il faut diversifier le champ des hypothèses et structurer d'autres régimes institutionnels, au-delà de la simple coopération entre des acteurs économiques et la recherche publique. Il ajoute que, par nature, celle-ci s'avère vertueuse et élargie bien qu'il existe des biais.

Un intervenant rappelle que les chercheurs français sont confrontés en permanence à des intérêts privés.

Pour Lionel LARQUE, enrichir et diversifier les questions dépend de 4 régimes institutionnels. Le premier est le régime public tel qu'on l'imagine et tel qu'on le mythifie par moment, alors qu'il incorpore ses propres biais et limites, tout en constituant toujours et encore le pôle de référence dans nos sociétés. Le second concerne la R&D traditionnelle des entreprises et nos pays ont su se doter en 70 ans de dispositifs efficaces permettant d'abaisser le coût d'entrée dans la recherche par des acteurs privés. Le troisième pourrait être, par exemple, le modèle allemand dans lequel des courants politiques (et syndicaux) voient leur budget abondé par la loi (en fonction de résultats prud'homaux ou politiques) par un fonds public permettant à ces organisations (syndicales ou politiques) de développer leur propre institution de recherche, aujourd'hui très importantes. Ce régime amènerait à poser des questions de recherche qui divergeraient parfois de celles qui se poseraient dans les universités sur le même territoire. Le quatrième pourrait être un régime institutionnel qui compléterait le régime actuel des hypothèses et des questions et qui rendrait plus robustes et

diversifiées les questions posées, au profit d'acteurs sociaux et socio-économiques pour qui nous devrions « abaisser le coût d'entrée dans la recherche », notamment le monde des associations, des ONG, des TPE/PME, voire même des collectivités locales.

Pour Claude GILBERT, la question de disposer de différentes possibilités de reformulation et de décadage des questions est tout à fait essentielle. Il note que c'est ce qu'a en partie voulu faire le législateur lorsqu'il a créé le HCB, en le dotant d'un Comité Économique Éthique et Social (CEES). On y retrouve des grands semenciers, des syndicats agricoles, des confédérations paysannes, des associations écologistes, des associations de consommateurs, de patients, des représentants de collectivités locales, etc. Claude GILBERT constate que, lorsque le débat est pacifié, chaque grande catégorie d'acteur a la possibilité d'introduire des approches spécifiques des problèmes examinés. Il juge tout à fait pertinent de mettre en tension le cadrage des problèmes, propre aux institutions scientifiques, et celui ou plutôt ceux, émanant de la société civile. Cela permet de prendre mesure de l'ensemble des dimensions d'une question données ainsi que des enjeux socio-politiques, économiques qui lui sont liés.

Il souligne que le HCB est une institution quasiment unique dans le paysage européen et que la structure habituelle d'un comité dédié aux OGM est de reposer seulement sur un comité scientifique qui vient apporter son expertise aux décideurs. Il conclut en indiquant que l'existence du HCB ne va pas de soi, qu'il s'agit là d'une institution fragile qu'il convient de préserver.

Jean-Michel FOURNIAU va dans le sens de Claude GILBERT et distingue le cadrage propre à la communauté scientifique des cadrages liés à l'organisation de la recherche. Il indique que dans un institut de recherche finalisée, faire de la recherche avec des industriels fait partie de l'objet même de l'institut, à la différence de faire de la recherche avec des associations qui est extrêmement problématique selon lui (seuls 80% des salaires de l'IRSTEA sont payés par la dotation publique, le reste est payé par les projets de recherche financés par l'industrie). En discutant avec le président du collectif de sauvegarde du Testet (vallée du barrage de Sivens), ce dernier a expliqué que les membres du collectif sont entrés dans la dynamique lancée par l'État pour élaborer un projet de territoire : ils ont fait localement appel aux chercheurs mais aucun laboratoire n'a voulu s'engager dans la recherche, au contraire de certains chercheurs à titre individuel, car institutionnellement ce n'est pas possible. Pour lui, le problème n'est pas de créer des régimes institutionnels, mais de réorienter le rôle des instituts publics de recherche, en démocratisant les instances, en les ouvrant. Il faut donc s'interroger sur la place qu'occupe la société civile, à travers les parties prenantes, dans l'orientation de la recherche.

Marie-Angèle HERMITTE fait remarquer à propos du HCB que, lorsqu'elle y était, jamais le Comité Ethique, Economique et Social (CEES) n'a proposé une question « d'envergure » au Comité scientifique, que ce soit sur le plan méthodologique ou philosophique ou encore sociétal. Il posait bien des questions très précises sur des points scientifiques restés obscurs ou des affirmations qui ne lui paraissaient pas correspondre aux données scientifiques dont il disposait, mais n'allait pas au-delà. Marie-Angèle HERMITTE apporte également une précision par rapport aux parties prenantes. Pour elle, il y a effectivement des inégalités de moyens entre les pro et les anti. Mais les seconds compensent par un travail plus approfondi des dossiers. Si l'on excepte la représentante de la CFDT, favorable à la technique et épluchant ses dossiers, les partisans des OGM travaillaient peu leurs rapports. Or l'avis du CEES s'écrit à partir des rapports effectués par des représentants des deux tendances.

Gérald HAYOTTE défend cette idée de structures de dialogue, ouvertes à la société civile et ne comprend pas qu'elles ne soient pas plus démultipliées. L'échange du savoir et cette vulgarisation à laquelle il est personnellement très attaché de par son parcours, qui permettent l'information et l'implication des citoyens, sont fondamentaux. De cette anticipation, de ce travail de concertation très en amont, découlent des solutions mieux partagées. Il rapproche ce type de structures avec d'autres entités existantes qui relèvent d'une semblable démarche et volonté : les Conseils de Développement, créés dans les agglomérations et dans les villes de plus de 20 000 habitants. Il évoque son expérience au sein du Conseil de Développement de l'agglomération de Bourges, où une trentaine de personnes, pour la plupart venant de collectifs organisés, mais pas uniquement, se réunissent, émettent des avis et formulent des suggestions. Au-delà de la recherche évoquée dans le cadre de la CORE de l'INERIS, c'est aussi là une manière d'avancer, de participer en tant que citoyen à une construction ou une co-construction sur son territoire.

Claude GILBERT complète l'intervention de Marie-Angèle HERMITTE au sujet du CEES du HCB. Il rappelle qu'au cours des deux derniers mois, les échanges entre le CEES et le Comité Scientifique ont porté sur la traçabilité des nouvelles techniques en biotechnologie. Il y a de fortes attentes à ce sujet au sein du CEES et le Comité Scientifique a exploré les différentes possibilités pouvant exister (traçabilité biologique, documentaire...)

QUESTIONS / REPONSES

Un participant s'interroge sur les conflits d'intérêt qui peuvent survenir lorsqu'on élargit le questionnement de la recherche aux parties prenantes.

Jean-Michel FOURNIAU répond que dans l'organisation de l'ANSES, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il existe une séparation entre le processus d'expertise, qui reste classique (expertise collective entre scientifiques) et l'orientation de l'expertise en amont (discussion des programmes d'expertise à mener) ou, en aval, la discussion des résultats des expertises lors de restitutions. Les résultats des expertises donnent lieu à deux démarches différentes, un rapport scientifique des comités d'experts et un avis de l'Agence. L'avis d'évaluation joue un rôle important dans le processus décisionnel, même si ce n'est pas un avis décisionnel, l'évaluation et la décision ne relevant pas des mêmes instances. Cet avis synthétise le rapport d'expertise et prend en compte les échanges avec les parties prenantes. Toutefois, l'Agence prend ses responsabilités en affirmant son avis qui peut être différent de celui des parties prenantes. Dans le cadre d'une Agence d'expertise, les connaissances produites rentrent dans un processus de décision. Le rôle des parties prenantes est d'agir dans le processus décisionnel. Jean-Michel FOURNIAU souligne que ces réglages sont assez subtils et qu'ils doivent être construits progressivement.

Un participant veut donner son témoignage de chercheur. Il mentionne les problèmes de saisine de l'expertise qui ont été évoqués. Il précise que la recherche actuelle est basée sur le travail avec le secteur privé, même s'il y a encore des chercheurs payés par l'Etat français, beaucoup plus qu'en Allemagne, en Angleterre ou en Espagne. Pour décrocher des contrats européens ou avec l'ANR, il faut avoir des publications de haut-standing : au niveau européen, moins de 10% des projets sont retenus. La seule possibilité de financement apparaît donc du côté du secteur privé, qui est intéressé par une valorisation économique des

résultats de la recherche. Le grand problème actuellement est le besoin de financement qui bloque la recherche publique.

Un autre participant, membre du CEES du HCB, fait part de 2 remarques. La première concerne l'orientation de la recherche : il veut souligner le caractère individuel de la recherche, et rappelle que dans le domaine de la biologie, il est plus facile de publier dans une revue de rang A lorsque l'on parle de CRISPR-Cas9 que lorsque l'on parle de semences paysannes. Concernant l'intervention d'Armin SPÖK, il tient à rappeler que, dans un souci d'être attentif à l'allocation des ressources, le travail d'interface, de traduction et d'accompagnement de la participation du public au projet de recherche nécessite en effet beaucoup de temps et d'énergie. Il indique enfin qu'il fait lui-même partie d'une équipe de 5 personnes qui doit travailler avec 33 parties prenantes aux visions et caractères très différents.

Un autre participant insiste également sur le fait que la mise en place d'une structure-support des relations science, société, voire décision nécessite effectivement de la ressource et du temps. A la suite du Grenelle, des commissions ont été mises en place au sein d'établissements publics et régulièrement, ceux-ci sont interrogés par des instances d'évaluation des politiques publiques, qui surveillent les budgets et l'utilité de ce à quoi ils sont consacrés. Concernant le fonction de ces structures, il rappelle qu'il y a aussi une habitude du travailler ensemble qui se développe. Il rappelle que le fait de devoir présenter son travail à des parties prenantes très diversifiées est aussi un challenge pour les institutions, ce qui amène à la construction d'un vocable commun.

Il indique qu'au sein du Ministère de l'environnement, on s'interroge sur les modalités de la bonne intégration des parties prenantes dans les orientations scientifiques, voire dans la conduite de projets de recherche. Il réfléchit également sur le fait de bien capter les différents points de vue, sans passer à côté de certains, et sur la façon de dépassionner certains débats, en adoptant par exemple d'autres postures. Il souhaiterait donc savoir si ce genre de questionnements sur l'interface avec les parties prenantes se pose en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas.

Claire MARRIS répond que le terme de parties prenantes ou « stakeholder » est utilisé également au Royaume-Uni pour désigner des structures aussi différentes que les ONG et Monsanto. Toutefois, elle explique que, par exemple, les chercheurs en biologie de synthèse souhaitent avoir Monsanto comme partenaire et non pas les ONG, car ceux-ci estiment que les ONG ne sont pas respectables et que discuter avec elles n'est pas faisable. Au Royaume-Uni, les Agences de financement de recherches encouragent, dans le cadre de recherches techno-scientifiques, la participation des chercheurs en sciences sociales, des industriels mais pas celle des ONG. Cela diffère pour les recherches plus environnementales (inondation, changement climatique...).

Armin SPÖK complète en indiquant que les parties prenantes sont impliquées dans l'ensemble de la chaîne de réflexion autour des projets et que les autorités poussent en ce sens. Pour lui, les parties prenantes peuvent être, dans une certaine dimension, considérées comme des partenaires du projet. Cette approche n'est pas restreinte à son pays, et elle devient de plus en plus utilisée dans les projets de recherche où l'on voit apparaître les notions d'« *open innovation* », d'« *open science* » et de participation responsable.

Lionel LARQUE rebondit sur l'utilisation des termes d'« *open innovation* » et d'« *open science* » qui est souvent reprise et instrumentalisée par des forces, souvent de marché. Il réaffirme son attrait pour une structuration de la recherche publique forte et puissante, mais ne croit pas à l'indépendance de la recherche publique « soi-disant » la plus éloignée possible des intérêts économiques et politiques qu'il qualifie de légendaire avec ses vertus aussi « légendaires ». Il indique ne pas voir de conflits institutionnels à faire cohabiter différents régimes (R&D privée et recherche publique) qui vont produire et qui vont capitaliser, sur le long terme, différentes catégories de savoirs. Il renchérit, en affirmant que le corps social et la société auraient tout à gagner à structurer leur agenda propre de recherche en ne rentrant pas en conflit avec les autres démarches. Pour lui, les régimes pluriels de production de connaissance doivent aussi franchir le palier des institutions et pas simplement être des modalités de connaissance au plus proche du terrain. Il voit 3 niveaux dans l'armature politique de la recherche : l'orientation, la programmation et le déploiement de la recherche. Sur ces 3 niveaux, il y a des régimes institutionnels et des modes de financement particuliers qui ne sont pas contradictoires en principe.

Jean-Michel FOURNIAU est assez d'accord sur cette tripartition et souhaite souligner un point non abordé et assez central dans le programme REPERE : les questions d'évaluation. Faire de la recherche collaborative, partenariale (regroupant des chercheurs professionnels et non professionnels) implique une double dimension d'évaluation : celle de l'excellence scientifique et celle de la pertinence sociale. L'organisation classique de l'évaluation (notamment au Ministère de l'environnement) sépare ces deux dimensions, ce qui se traduit par un Conseil scientifique juge de l'excellence scientifique, et un Comité d'orientation juge de la pertinence sociale. Mais cette séparation a peu fait l'objet de réflexion. Jean-Michel FOURNIAU indique que dans le cadre du programme REPERE, une réflexion est menée sur la façon dont ces deux dimensions se renforcent et amènent à des questionnements épistémologiques. Pour lui, l'importance attachée par la communauté scientifique à son autonomie, au jugement par les pairs, relève d'une épistémologie héritée des Lumières mais qui ne correspondent plus aux conditions réelles de l'activité de recherche, fortement enchassée dans le fonctionnement de l'économie capitaliste mondialisée. Il y a donc là de vrais enjeux pour les chercheurs à partir de ces questions de science collaborative, partenariale, à s'interroger sur la nature de l'épistémologie scientifique qui fonde la pratique de la recherche actuelle, et l'évaluation des recherches. Il conclut en indiquant qu'il y a très peu de lieux pour discuter ces questions, y compris dans les organismes publics.

Un participant voudrait revenir sur les propos de Gérard HAYOTTE, pour savoir si les questions que se posent les ONG (la société civile organisée) sont bien celles que se posent les citoyens. Ce participant fait partie d'une ONG et indique sentir une dissociation de plus en plus complète entre les ONG et les acteurs (non organisés) qui expriment un "trouble", et non pas des questions, par des termes non adéquats proposés par la société. Pour lui, si l'on répond à ce "trouble" par plus de participation, mais en traduisant ces ressentis par des termes techniques, cela risque d'engendrer encore plus de frustration. Il fait part de sa grande inquiétude et souhaiterait aborder la question avec Lionel MOULIN.

7. Conclusion générale et perspectives 2017 du programme RiskOGM

Pierre-Benoît JOLY remercie l'ensemble des intervenants, les participants d'avoir répondu présents, les interprètes, l'animateur Pierre LEFEVRE et Benjamin FELICE pour l'organisation de la journée. Il se réjouit également de la qualité des échanges de cette journée de séminaire.

Lionel MOULIN remercie également les intervenants pour la qualité de leurs interventions et les participants de répondre aux invitations du programme de recherche. Il se félicite que le sujet de ce séminaire touche la thématique des OGM, mais également celle des nanotechnologies, car ce sont des questions qui ne vont pas de soi, y compris dans la gestion publique. Il rappelle la nécessité de ces discussions et débats, car ils permettent de faire émerger des idées et de nourrir la réflexion des structures liées à ces problématiques. Il rappelle que l'implication des parties prenantes se fait à différents niveaux : dans les projets de recherche, dans les stratégies... et que beaucoup de documents issus de projets de recherche mettent en avant le fait d'avoir mobilisé les parties prenantes. Toutefois, il doute de la diversité et de l'objectivité de certains panels. Pour lui, il ne suffit pas de citer une étude s'appuyant sur les parties prenantes pour faire vivre le processus de concertation. La discussion demande du temps, des moyens, ainsi que l'envie de ce type de démarche. Il précise que d'autres événements similaires suivront dans le cadre de ce programme. Il rappelle enfin que cette question mobilise actuellement au niveau européen, et souhaite observer comment les autres pays abordent ce sujet.